



MUNICIPALITE

**PREAVIS N° 03/2018
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Etat de l'étude des motions et postulats en suspens et
demandes de prolongation de délais**

Séance de la commission

Date	Lundi 26 mars 2018, à 20h00
Lieu	Hôtel de Ville, salle n° 06

Vevey, le 1^{er} mars 2018

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'art. 95 du Règlement du Conseil communal du 10 octobre 2014, la Municipalité fait part à votre Conseil de l'état de l'étude des motions et postulats en suspens, et sollicite l'octroi de délais supplémentaires pour les objets auxquels il n'a pas encore été répondu.

I MOTIONS – DELAIS ECHUS

1. Motion de M. Jérôme Christen « En faveur d'une véritable politique foncière à Vevey »

Prise en considération le 29 mars 2013. *Délai accordé par le Conseil communal : 31 décembre 2017.* Service en charge : DASLI

La motion citée en titre et le postulat de M. Alain Gonthier « Répondre à un besoin, faire du logement une priorité politique » s'inscrivent dans le cadre des objectifs fixés par la Municipalité pour son programme de législature 2016-2021.

En effet, l'objectif Assurer un logement pour tous se décline entre autres en ces mesures : développer une politique foncière - avec l'instauration d'une veille foncière -, et développer une politique du logement globale et cohérente.

Vu la proximité et la convergence des problématiques abordées dans la motion et dans le postulat et vu les intentions de la Municipalité, nous vous demandons d'accepter que les deux objets soient traités en même temps et qu'une réponse commune soit donnée.

Par ailleurs, le transfert du Secteur des gérances n'étant pas encore réglée, et vu son influence sur la politique qui pourrait être mise en place dans ce domaine, une réponse ne peut pas être donnée à ce stade.

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons un délai au 30 septembre 2018 pour répondre à cette motion.

2. Motion de M. Jérôme Christen « Pour des toilettes décentes, en suffisance et l'égalité de droits au pipi »

Prise en considération le 20 juin 2013.

Délai accordé par le Conseil communal : 31 décembre 2017. Service en charge : DEP

L'étude approfondie menée par la DEP depuis fin 2016 sur l'état des toilettes publiques comprenant :

- a) l'inventaire complet des édifices abritant les toilettes publics et leur état de vétusté ;
- b) l'adéquation « emplacement / fréquence d'utilisation » ainsi que les propositions de maintien/suppression des certaines toilettes publiques;
- c) les besoins actuels de rénovation en particulier en vue de la FDV 2019

a été finalisée fin 2017 et se trouve, à ce stade, en discussion entre la DEP et la DAIE.

Afin de pouvoir donner des informations aussi complètes et à jour que possible, nous demandons un délai au 31 mars 2019.

3. Motion de M. Vincent Imhof « Création d'un parking P+R et d'un parc artisanal entre la boucle de Gilamont et le Café du Stand »

Prise en considération le 10 décembre 2015. Délai de réponse : 31 décembre 2017.

Service en charge : DU

Selon la décision du Conseil communal et de la Municipalité de lancer une étude pour définir une « Stratégie d'organisation et de gestion de l'offre de stationnement à l'horizon 2030 », celle-ci doit permettre :

- D'établir un diagnostic complet de l'offre de stationnement et son utilisation actuelle ;
- D'évaluer les besoins en stationnement prévisibles à l'horizon 2030, dans chacun des secteurs de la ville et en regard des intentions du PMU ;
- D'effectuer une analyse comparative des réalisations futures possibles, portant tant sur les ouvrages de stationnement envisagés par la Ville que sur les éventuelles alternatives issues du présent mandat ;
- De proposer une feuille de route détaillant les actions prioritaires, les objets à coordonner et leur temporalité souhaitable.

L'étude d'un P+R régional (Riviera Ouest) fait partie des planifications supérieures sous l'égide de la CORAT. En complément à l'étude sur le stationnement veveysan, une étude est en cours à l'échelon régional.

Par ailleurs, les thématiques « box entreprises » et déplacement des jardins familiaux n'ont pas pu être étudiées dans le cadre de l'étude susmentionnée.

Enfin, la Commune de Saint-Légier-La Chiésaz met actuellement en place une « zone réservée » sur son territoire et cette parcelle sera vraisemblablement intégrée.

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons un délai au 31 décembre 2018 pour répondre à cette motion.

II. MOTION EN COURS / PROCHAINEMENT ECHUE
--

4. Motion de Mme Christiane Lavanchy « Pour que les Toveires restent verts »

Prise en considération le 1^{er} octobre 2015.

Délai accordé par le Conseil communal : 30 juin 2018. Service en charge : DU

Comme annoncé à l'occasion de notre dernière réponse, ce secteur est situé « hors zone » et nécessite l'établissement d'un plan d'affectation en préalable à tout nouvel aménagement. Or, Il n'existe toujours pas de perspective de planification qui justifierait l'établissement d'un tel plan.

Proche de la forêt et de la rivière, le secteur se prête bien au délasserement, raison pour laquelle il sera *a priori* proposé comme tel en tant qu'élément programmatique à intégrer au Concept directeur communal. L'objet de cette motion sera donc traité dans le cadre de la révision du PDCom et du PGA, dont les crédits d'étude ont été votés le 14 décembre 2017.

Discuté à l'occasion de la mise au point du Concept directeur communal courant 2018, ce sujet sera mieux connu ensuite, raison pour laquelle nous proposons au Conseil de communiquer les éléments de réponse qui seront disponibles au début de l'année 2019.

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons un délai au 31 mars 2019 pour répondre à cette motion.

III. POSTULATS – DELAIS ECHUS

5. **Postulat de M. Alain Gonthier « Répondre à un besoin, faire du logement une priorité politique »**

Pris en considération le 29 mars 2013

Délai accordé par le Conseil communal : 31 décembre 2016. Service en charge : DASLI

Le postulat cité en titre et la motion de M. Jérôme Christen « En faveur d'une véritable politique foncière à Vevey » s'inscrivent dans le cadre des objectifs fixés par la Municipalité pour son programme de législature 2016-2021.

En effet, l'objectif Assurer un logement pour tous se décline entre autres en ces mesures : développer une politique foncière - avec l'instauration d'une veille foncière -, et développer une politique du logement globale et cohérente.

Vu la proximité et la convergence des problématiques abordées dans la motion et dans le postulat et vu les intentions de la Municipalité, nous vous demandons d'accepter que les deux objets soient traités en même temps et qu'une réponse commune soit donnée.

Par ailleurs, le transfert du Secteur des gérances n'étant pas encore réglée, et vu son influence sur la politique qui pourrait être mise en place dans ce domaine, une réponse ne peut pas être donnée à ce stade.

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons un délai au 30 septembre 2018 pour répondre à cette motion.

6. **Postulat de Mme Fabienne Kern « Des dimanches sans véhicules motorisés sur le Quai Perdonnet »**

Pris en considération le 20 juin 2013.

Délai accordé par le Conseil communal : 30 juin 2017. Service en charge : DU

La fermeture au trafic motorisé du tronçon ouest du quai Perdonnet durant les fins de semaines a pris effet le samedi 3 juin 2017. La mise en place de cette mesure avait fait l'objet d'une phase de test qui conduite avec succès en automne 2016, pendant le Festival Images Vevey.

Le tronçon Grande Place – Place de l'Ancien-Port – Place de l'Hôtel-de-Ville, soit quelque 500 mètres de chaussée au total, sont dorénavant en partie interdit à la circulation motorisée (voitures, motos et cyclomoteurs) durant les week-ends, soit à partir du samedi à 18h et jusqu'au lundi matin à 7h.

Cette mesure a été publiée dans la Feuille des avis officiels et n'a pas suscité de réaction négative.

A noter que les riverains ne sont pas concernés par cette restriction de circulation, et que les automobilistes qui stationnent sur le quai Perdonnet avant 18h le samedi sont autorisés à reprendre leur véhicule durant le week-end.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous proposons de classer ce postulat.

7. Postulat de M. Jérôme Christen « Un espace moderne en béton (skatepark) pour les sports à roulettes à Vevey »

Pris en considération le 5 décembre 2013.

Délai accordé par le Conseil communal : 31 décembre 2017. Service en charge : Sports

Le 10 juillet 2014, la Municipalité a préavisé favorablement la réalisation d'un projet de skatepark à l'embouchure de la Veveyse, au niveau du quai Maria-Belgia, sur une surface d'environ 500m². Un compte d'attente à hauteur de Fr. 50'000.- a été ouvert et le mandat a été donné une société spécialisée pour l'étude et la création de plans.

Le Secteur sports de la DJEFS a été chargé de la coordination du projet. Le 11 janvier 2017, et sur proposition de la Municipalité de Montreux, les représentants politiques de La Tour-de-Peilz et de Vevey ont été invités à visiter l'Empire Skate Building à Montreux. Cette installation intérieure de skateboard sera réaménagée lors de réaffectation du site de l'ancienne menuiserie Held qui avoisine la gare (chantier dès 2021). Une réflexion régionale sur différents projets de skateparks est depuis lors en cours entre les politiques des trois communes (Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux) afin de coordonner les efforts de chacune et de répondre au mieux à la demande des pratiquants.

Au vu de ce qui précède, une nouvelle prolongation de délai au 31 décembre 2018 pour répondre à ce postulat est demandée.

8. Postulat de M. Jérôme Christen « Pour un meilleur soutien aux sociétés locales, sportives, associatives et culturelles et aux événements qu'elles organisent »

Pris en considération le 21 mai 2015.

Délai de réponse : 30 septembre 2017. Services en charge : DF – DEP – DJEFS

Dans son postulat du 26 janvier 2015, M. Christen estimait que la Municipalité avait réduit de manière importante son soutien aux sociétés locales, actives aussi bien dans les domaines associatif, festif, culturel ou sportif. Cette réduction se traduisait à la fois par une diminution des subventions communales et la facturation de charges nouvelles. Cette évolution avait pour conséquence de démotiver les organisateurs de manifestations locales, activités qui contribuent pourtant au ciment social nécessaire au bon fonctionnement de la collectivité.

L'intéressé demandait à la Municipalité :

- qu'elle fasse l'inventaire des mesures prises depuis le début de la législature (2011 - 2016) en terme de réduction de soutiens financiers ou de prestations, de facturation de prestations et de charges nouvelles ;
- qu'elle fasse état des mesures qu'elle entend prendre pour tenter de remotiver les responsables de certaines sociétés et comités d'organisation et mettre un terme à la tendance au découragement de certaines bonnes volontés ;
- de mettre sur pied une politique encourageante et stimulante à l'égard de toutes les organisations bénévoles.

Dans sa séance du 21 mai 2015, le Conseil communal a décidé de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Les informations demandées par M. Christen concernent plusieurs directions et services de l'administration communale, ainsi que Sécurité Riviera. Dès lors, la récolte des renseignements demande plus de temps que prévu. Par ailleurs, il convient également de tenir compte des nouvelles procédures et aides mises en place dès 2016 et pérennisées dans le cadre des budgets des exercices 2017 et 2018.

Dès lors et afin de pouvoir donner des informations aussi complètes et à jour que possible, nous demandons un délai au 30 septembre 2018 pour répondre à ce postulat.

9. Postulat de M. Eric Oguey « Un boulodrome à Vevey »

Pris en considération le 24 février 2011. Délai accordé par le Conseil communal : 31 décembre 2017. Service en charge : Sports

Comme indiqué en 2017 déjà, la nécessité de créer un troisième boulodrome sur la Riviera (en plus de ceux existants de Chailly et La Tour-de-Peilz) ne figure pas dans la liste des besoins du rapport-synthèse. Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera II de M. Jean-Marc Bryois (mars 2015). La Commission en charge du préavis a formulé le vœu que la création d'une telle structure dans la région, comme tout autre sport mineur, fasse partie des réflexions dans le cadre de l'élaboration de projets de nouvelles installations sportives. Aucune commission intercommunale n'ayant été convoquée, ce sujet n'a pas été abordé en 2017.

Toutefois, en raison de la fermeture du café-restaurant L'Avenir, à la Rue de Fribourg 11, et de la possible perte de la piste de boules située devant le restaurant, la question soulevée par le préavis reste d'actualité.

Une nouvelle prolongation de délai au 31 décembre 2018 pour répondre à ce postulat est dès lors sollicitée.

10. Postulat de M. Alain Gonthier « Rien ne sert de courir il faut PPArtir à point »

*Pris en considération le 5 décembre 2013.
Délai accordé par le Conseil communal : 31 décembre 2017. Service en charge : DU*

L'objet du postulat, soit l'aménagement des parcelles n° 676, 678 et 686, demande dans un premier temps la coordination des aspects fonciers et de planification, en regard notamment de la servitude grevant la parcelle n° 678 et la nature du PPA n° 55.80 « Petit-Clos », qui concerne également la parcelle n° 645.

Comme le relève le postulant, il semble probable et préférable qu'un nouveau PPA soit conçu afin d'assurer l'aménagement des parcelles concernées, mais cette question fera l'objet d'une pesée d'intérêts entre différentes options d'aménagement. Une telle réflexion sera opportunément menée à l'occasion des travaux menant à l'élaboration du Concept directeur communal durant l'année 2018.

Ce concept directeur ne visera pas à régler toutes les questions de détail, puisqu'il sera lui-même suivi du nouveau Plan directeur communal, puis par la réalisation des mesures planifiées par celui-ci. Le Concept pourra néanmoins permettre de préciser les options d'aménagement pour ce secteur, options qui restent insuffisamment déterminées et en partie contradictoires en l'état.

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons un délai au 31 mars 2019 pour répondre à ce postulat.

11. Postulat de Mme Isabel Jerbia « L'intégration n'est pas une question de nationalité »

Pris en considération le 12 mars 2015.

Délai accordé par le conseil communal : 31 mars 2018. Service en charge : DAI

La thématique de l'accessibilité aux bâtiments publics est intégrée à une analyse plus large du patrimoine communal comprenant également les aspects sécurité des bâtiments. Il faut noter que nous disposons d'un patrimoine dont les notes au recensement architectural du canton de Vaud nécessitent une étroite collaboration avec la section des Monuments et Sites de l'Etat de Vaud. La pesée d'intérêt est omniprésente et les adaptations se doivent d'être respectueuses du bâti.

L'amélioration de l'accessibilité aux bâtiments publics, pour les personnes en situation de handicap, est en cours. Ce travail se fait au rythme des rénovations ou des entretiens lourds. Cela a encore été le cas en 2017 avec la rénovation du RKC et la reconstruction de l'observatoire. Prochainement ce seront les collèges des Crosets et de la Veveyse qui seront adaptés. Nous poursuivrons cette démarche de mise en conformité en fonction de la planification issue du plan des investissements.

La Ville travaille en collaboration avec les assureurs, la clinique du travail et l'office AI afin de mettre en place des mesures permettant aux collaborateurs atteints dans leur santé ou avec une invalidité partielle de reprendre et poursuivre une activité professionnelle. Lors de recrutements, l'administration communale est attentive à ne faire aucune discrimination et d'offrir un accès aux fonctions sur la base des compétences requises nécessaire à la bonne exécution du travail.

Nous estimons les honoraires d'interprètes pour dix séances du conseil communal d'une durée de quatre heures chacune à un montant de Fr. 8'000.--. A cela devrait s'ajouter les frais de retransmission vidéo (caméra, mixage, etc...).

(Ces informations ont été tirées du site internet de la Fondation procom. www.procom-deaf.ch)

Pour présenter des propositions d'adaptations chiffrées, pouvant aussi être intégrées au budget d'entretien du patrimoine communal, **la Municipalité demande une prolongation de délai au 31 mars 2019.**

12. Postulat de M. Bastien Schobinger « Entretien des routes, où va-t-on ? »

Pris en considération le 3 septembre 2015.

Délai accordé par le Conseil communal : 3 septembre 2017. Service en charge : DAI

La Ville de Vevey doit entretenir un réseau routier communal dont la longueur est d'environ 40 km et d'une surface totale de 450'000 m². Les montants que la commune consacre à l'entretien des chaussées proviennent de plusieurs budgets de fonctionnement, mais également d'une enveloppe inscrite au plan des investissements.

La DEP s'occupe de la réparation des petites surfaces endommagées du DP telles que nids-de-poule, fissures et autres. Ces réparations sont effectuées par les collaborateurs de la DEP avec de l'enrobé bitumineux posé à froid. Lors de leurs tournées quotidiennes, les collaborateurs de la DEP observent, constatent et annoncent à la DAIE des dégâts plus importants dont leur réparation est coordonnée par la DAIE et est effectuée par des entreprises spécialisées avec de l'enrobé bitumineux posée à chaud.

Dans sa mission la DAIE s'occupe des interventions lourdes. La planification générale des travaux tient compte des chantiers sur domaine privé, des besoins des services industriels et fournisseur d'énergie, ainsi que des projets de requalification urbaine du PMU.

En moyenne la commune a consacré CHF 600'000. — pour l'entretien routier par voie budgétaire. Ce montant était clairement insuffisant pour maintenir la valeur de ce patrimoine. Dès lors le plan des investissements prévoit depuis 2015 une enveloppe annuelle sous forme de crédit cadre pour l'aménagement et l'entretien du réseau routier d'un montant de CHF 1'200'000.— . Cette enveloppe, qui peut regrouper plusieurs objets, est utilisée par demande d'un crédit d'ouvrage au Conseil communal. Cela a été le cas par exemple pour la rue d'Italie (chaussée amont), rue de la Clergère, Quai de la Veveyse, RC 744, rue du Torrent ou dernièrement pour la rue du Nord.

Dans une optique de gestion de son réseau et d'optimisation de l'utilisation des moyens disponibles (humains, financiers), la réalisation d'un relevé d'état des chaussées a été finalisée en 2017. Sur la base de cette connaissance détaillée de l'état de dégradation du réseau communal, un premier scénario d'intervention d'entretien et de maintenance des chaussées a pu être défini.

Il doit néanmoins être confronté constamment à d'autres contraintes émanant par exemple des services industriels, des impératifs du développement urbanistique de la ville ou de problématique spécifique comme l'assainissement du bruit routier.

En séance du Conseil communal du 1er février 2018, M. Antoine Dormond a déposé le postulat « **Décibels** ». Ce postulat demande notamment un plan d'action pour réduire le bruit routier.

Selon le rapport du Conseil fédéral « Plan national de mesures pour diminuer les nuisances sonores » adopté le 28 juin 2017, la principale source de bruit en Suisse est le trafic routier. L'amélioration du cadre de vie et la requalification de l'espace public font partie des objectifs du programme de législature 2016-2021, cela passe notamment par la lutte contre le bruit routier. L'opportunité de la révision du PDCOM et du PGA permettra d'intégrer un Plan de l'assainissement du bruit routier.

Pour ce faire, dans sa séance du 11 décembre 2017, la Municipalité a commandé l'étude pour l'assainissement du bruit routier. Cette étude a débuté et les résultats nous seront connus au deuxième semestre 2018.

Cette problématique est intimement liée à celle de l'entretien du réseau routier. Nous proposons de répondre aux deux postulats par le biais d'un seul rapport-préavis.

Nous demandons un délai au 31 mars 2019 pour répondre à ces deux postulats.

13. Postulat de M. Daniel Beaux « Un parc d'ébats qui fait débat »

Pris en considération le 10 mars 2016.

Délai accordé par le conseil communal : 31 décembre 2017. Service en charge : DEP

Afin de pouvoir donner des informations aussi complètes et à jour que possible, en particulier en relation avec l'avancement de la réflexion sur le projet du jardin Doret, nous demandons un délai au **31 décembre 2018**.

14. Postulat de M. Vincent Matthys et consort « Pour que la population veveysanne puisse se positionner, à titre consultatif, sur la politique à mener en termes de fusion régionale »

Pris en considération le 1^{er} septembre 2016.

Délai accordé de réponse : 1^{er} septembre 2017. Service en charge : Secrétariat municipal / SAI

La Municipalité se donne le temps de réfléchir à la meilleure possibilité pour la mise en place d'une procédure de consultation auprès de la population, étant donné que la commune de La Tour-de-Peilz a refusé ce même postulat et que la commune de Montreux y donnera suite en temps opportun.

Une prolongation de délai au 31 décembre 2019 pour répondre à ce postulat est dès lors sollicitée.

15. Postulat de Mme Caroline Gigon « Se rencontrer à la rue de la Byronne plutôt que craindre un accident »

Pris en considération le 1^{er} septembre 2016.

Délai de réponse : 1^{er} septembre 2017. Service en charge : DU

Lors de sa séance du 27 mars 2017, la Municipalité a pris connaissance d'une pétition pour la création d'une zone piétonne à la rue de la Byronne. Le postulat dont il est question ici va dans le même sens.

Dans le cadre d'une démarche participative, notre Direction a invité les habitants et propriétaires à participer à un atelier sur le devenir de ce tronçon. Celui-ci s'est déroulé à la Villa Métisse, le jeudi 6 juillet 2017. Depuis, le dossier est en cours de traitement,

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons un délai au 31 décembre 2018 pour répondre à ce postulat.

16. Postulat de M. Julien Rilliet « A chaque quartier sa maison »

Pris en considération le 1^{er} septembre 2016.

Délai de réponse : 1^{er} septembre 2017. Service en charge : DASLI

Le postulat de M. Rillet « A chaque quartier sa maison » s'inscrit dans le cadre des objectifs fixés par la Municipalité pour son programme de législature 2016-2021. En effet, la volonté municipale prêche pour l'ouverture d'une troisième maison de quartier dans le secteur Vevey-Est.

Les maisons de quartier à Plan-Dessus et Plan-Dessous ont été créées dans le cadre du projet de la Confédération « Projet Urbains : intégration sociale dans des zones d'habitation » qui a été mis en place à Vevey de 2008 à 2016. Ce projet a permis de mobiliser des fonds et du personnel pour analyser la situation à Vevey et déceler les manques dans différents domaines.

Les succès respectifs de la villa Métisse (Plan-Dessous) et de l'Espace Bel-Air (Plan-Dessus) démontrent la nécessité de ce genre de lieu pour la population, où toutes les générations peuvent se côtoyer.

Cependant, la création d'une maison de quartier est un processus qui requiert un grand investissement tant en ressources humaines, en temps qu'en moyens financiers. A titre de d'exemple, l'ouverture des maisons de Plan-Dessous et Plan-Dessus a été le résultat d'une démarche participative intensive, de la recherche d'un lieu d'implantation pertinent et d'un local approprié, d'une réflexion sur le mode de gestion de ces espaces et finalement du financement.

Pour résumer, il convient de dire que la Municipalité est acquise à l'idée d'ouvrir dans ce secteur de la ville un nouvel lieu de rencontre, et reste en attente et à l'affût de la bonne occasion à saisir. De manière générale et récurrente, toutes les collectivités se heurtent à la problématique de la maîtrise du foncier sur leur territoire.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions de nous accorder un délai jusqu'au 30 novembre 2019.

17. Postulat de Mme Sabrina Dalla Palma Zahar « Vevey les pieds dans l'eau »

Pris en considération le 1^{er} septembre 2016.

Délai de réponse : 1^{er} septembre 2017. Service en charge : DU

La relation entre la Place du marché et l'accès au lac a été l'un des thèmes importants traités lors du concours de la Place du Marché, dont le projet lauréat est connu depuis peu.

Avec comme référence le projet primé ainsi qu'une stratégie sur les possibilités de requalifications, les réflexions vont dorénavant s'étendre sur les 3 quais de la Ville.

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons un délai au 31 décembre 2018 pour mettre en œuvre ce postulat.

18. Postulat de M. Pierre Butty « Déchets électriques et électroniques – réparer avant recycler »

Pris en considération le 6 octobre 2016. Délai de réponse : 6 octobre 2017. Service en charge : DEP

La mise en place d'une "ressourcerie" dans l'enceinte de la déchetterie communale n'est en ce moment pas réalisable compte tenu du manque de place et des difficultés de circulation.

Afin de pouvoir donner des informations aussi complètes et à jour que possible, en particulier en relation avec l'avancement de la réflexion sur la revalorisation de la parcelle sur laquelle se trouve la déchetterie, **nous demandons un délai au 31 mars 2019.**

19. Postulat de Mme Isabel Jerbia « Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier »

Pris en considération le 10 novembre 2016. Délai de réponse : 10 novembre 2017. Service en charge : DF

Dans son postulat du 10 novembre 2016, Mme Jerbia demandait à la Municipalité :

- d'étudier la possibilité de se réappropriier la gestion de son patrimoine immobilier avec le service de gérance de la ville dans un délai raisonnable et en accord avec les contrats en cours liant les gérances concernées et la Ville ;
- d'en profiter pour évaluer les objets immobiliers afin d'établir une cartographie précise des éventuels travaux prioritaires ;
- d'en profiter pour établir un programme d'échanges entre locataires, afin de faire correspondre au mieux le nombre d'occupants avec le nombre de pièces habitables ;
- de proposer un préavis en ce sens.

La Municipalité a eu l'occasion de présenter dans le cadre de son communiqué de presse du 7 novembre 2017, ainsi lors des débats au Conseil communal concernant le budget de l'exercice 2018, sa décision de confier à la Société Coopérative d'Habitation Lausanne (SCHL) la gérance d'une partie des immeubles locatifs communaux, ainsi que les transferts du service des gérances de la Direction des Finances à celle des Affaires sociales, du logement et de l'intégration.

Cette nouvelle organisation de la gestion des biens communaux, ainsi que le contrat de gérance avec la SCHL sont actuellement en voie de finalisation.

Dès lors et afin de pouvoir donner des informations aussi complètes et à jour que possible, **nous demandons un délai au 30 septembre 2018 pour répondre à ce postulat.**

20. Postulat de M. Julien Rilliet « Participation citoyenne et projets d'aménagement » (motion transformée en postulat)

Pris en considération le 09 mars 2017 ; renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport, délai de réponse : 9 mars 2018

Si le but et l'intérêt d'une démarche participative apparaissent clairement pour améliorer la pertinence d'une étude ou d'un projet d'aménagement, il existe par contre de nombreuses manières de procéder. La forme de la consultation dépendra en effet de la nature, de la taille, de la localisation et du degré d'avancement des études, mais aussi des groupes constitués disponibles, du temps imparti, des budgets alloués, etc.

Il n'est de fait pas impossible de proposer un canevas organisationnel et la récente reformulation des règles de fonctionnement de la CAT ou la création d'un site internet spécifique vont dans ce sens. Toutefois, la variété des circonstances et des méthodes de participation adaptées plaide en faveur d'une approche au cas par cas. Quelques exemples récents, retracés rapidement ci-dessous, permettent d'illustrer ce propos :

- pour l'aménagement de la rue du Nord, deux ateliers participatifs ont été organisés en 2016 et 2017 dans les locaux de l'APERO, auxquels la population et les propriétaires de la rue ont été conviés. Le premier atelier était destiné à recueillir les orientations sur la base de variantes prospectives et le second a recueilli les commentaires permettant d'optimiser le projet des mandataires ;
- la conception des espaces ouverts de Plan-Dessus a occasionné deux ateliers participatifs en 2017 et 2018, ouverts cette fois-ci à l'échelle du quartier et faisant intervenir les élus de la CAT. Couvrant diverses thématiques d'aménagement, ces ateliers ont été menés par groupes de réflexion ;
- pour les MEP de la place du Marché, la participation s'est étendue dès 2017 à la composition du collège d'experts et des tables rondes appelés à préavis les projets. La population aura également été impliquée à l'occasion de deux journées participatives et d'une exposition publique. Au total, près d'une centaine de personnes auront participé activement au projet, tandis que plusieurs centaines auront été interrogées à l'occasion des journées participatives ;
- de nombreuses formes de participation sont également envisagées aux révisions du Plan directeur et du PGA initiées en 2018 : balades urbaines commentées, ateliers participatifs, séances thématiques de la CAT et séances publiques d'information permettront de consigner largement les avis tout au long du processus.

L'estimation prévisionnelle des coûts supplémentaires engendrés par les démarches participatives suscitées par chaque projet est sujette à de nombreux aléas et dépend aussi des propositions des mandataires concernés. Il est par contre possible d'isoler les coûts induits par les volets participatifs de chaque projet ou de chaque étude menée à bien, ce à quoi nous nous engageons dès juin 2018 pour les trois premiers dossiers initiés dans la période 2016-2017 (cf. projet *Rue du Nord*, étude *Plan-Dessus* et avant-projet *Place du Marché* ci-dessus).

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons un délai au 30 juin 2018 pour répondre à ce postulat.

21. Postulat de M. Steven Pilet et consort intitulé « Favoriser l'implantation de la monnaie Léman à Vevey »

Pris en considération le 18 mai 2017 ; renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport, délai de réponse : 18 mai 2018

Début 2017, les démarches ont été entreprises avec le "Responsable Monnaie Léman Vevey" afin de trouver un financement pour le lancement et un lieu qui pourrait faire office de bureau de change. Toutefois, le responsable n'a pas pu assumer le projet et celui-ci est donc resté en suspens.

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons un délai au 18 mai 2019 pour mettre en œuvre ce postulat.

IV. POSTULATS EN COURS / A TRAITER

22. Postulat de M. Etienne Rivier « Le Port de plaisance de Vevey : vecteur de développement du quartier Est »

Pris en considération le 27 juin 2011.

Délai accordé par le Conseil communal : 20 décembre 2019. Service en charge : DAI

23. Postulat de M. Jérôme Christen « Un espace pour le Cadratin »

Pris en considération le 26 janvier 2012.

Délai accordé par le Conseil communal : 31 décembre 2018.

Service en charge : Greffe municipale

24. Postulat de M. Dominique Kambale « Moins de plastique, plus de politique »

Pris en considération le 9 novembre 2017. Délai de réponse : 9 novembre 2018

Service en charge : Greffe municipale

25. Postulat de Mme Isabel Jerbia « Une aide à saisir »

Pris en considération le 5 octobre 2017. Délai de réponse : 5 octobre 2018

Service en charge : Ressources Humaines

26. Postulat de Mme Isabel Jerbia « Ligne 215 : un arrêt pour nos seniors et nos commerçants »

Pris en considération le 9 novembre 2017. Délai de réponse : 9 novembre 2018

Service en charge : DU/DD

27. Postulat de M. Henok Gyger « Barrières sans ceintures de sécurité »

Pris en considération le 1^{er} février 2018. Délai de réponse : 1^{er} février 2019

Service en charge : DJEFS

28. Postulat de M. Antoine Dormond « Décibels »

Pris en considération le 1^{er} février 2018. Délai de réponse : 1^{er} février 2019

Service en charge : DAI

Une prolongation de délai est demandée au **31 mars 2019** dans le cadre du point n°12 relatif au postulat de M. Bastien Schobinger « Entretien des routes, où va-t-on ? »

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 03/2018, du 1^{er} mars 2018, sur l'état de l'étude des motions et postulats en suspens et demandes de prolongation de délais ;

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité, conformément à l'art. 95 du règlement du Conseil communal du 10 octobre 2014, les prolongations de délais :

- n°01 au **30 septembre 2018** pour répondre à la motion de **M. Jérôme Christen** « En faveur d'une véritable politique foncière à Vevey » ;
- n°02 au **31 mars 2019** pour répondre à la motion de **M. Jérôme Christen** « Pour des toilettes décentes, en suffisance et l'égalité de droits au pipi » ;
- n°03 au **31 décembre 2018** pour répondre à la motion de **M. Vincent Imhof** « Création d'un parking P+R et d'un parc artisanal entre la boucle de Gilamont et le Café du Stand » ;
- n°04 au **31 mars 2019** pour répondre à la motion de **Mme Christiane Lavanchy** « Pour que les Toveires restent verts » ;
- n°05 au **30 septembre 2018** pour répondre au postulat de **M. Alain Gonthier** « Répondre à un besoin, faire du logement une priorité politique » ;
- n°07 au **31 décembre 2018** pour répondre au postulat de **M. Jérôme Christen** « Un espace moderne en béton (skatepark) pour les sports à roulettes à Vevey » ;
- n°08 au **30 septembre 2018** pour répondre au postulat de **M. Jérôme Christen** « Pour un meilleur soutien aux sociétés locales, sportives, associatives et culturelles et aux événements qu'elles organisent » ;
- n°09 au **31 décembre 2018** pour répondre au postulat de **M. Eric Oguey** « Un boulodrome à Vevey » ;
- n°10 au **31 mars 2019** pour répondre au postulat de **M. Alain Gonthier** « Rien ne sert de courir il faut PPArtir à point » ;
- n°11 au **31 mars 2019** pour répondre au postulat de **Mme Isabelle Jerbia** « L'intégration n'est pas une question de nationalité » ;
- n°12 au **31 mars 2019** pour répondre au postulat de **M. Bastien Schobinger** « Entretien des routes, où va-t-on ? » et de **M. Antoine Dormond** « Décibels » ;

- n°13 au **31 décembre 2018** pour répondre au postulat de **M. Daniel Beaux** «Un parc d'ébats qui fait débat » ;
- n°14 au **31 décembre 2019** le postulat de **M. Vincent Matthys** et consort « Pour que la population veveysanne puisse se positionner, à titre consultatif, sur la politique à mener en termes de fusion régionale »
- n°15 au **31 décembre 2018** pour répondre au postulat de **Mme Caroline Gigon** « Se rencontrer à la rue de la Byronne plutôt que craindre un accident »
- n°16 au **30 novembre 2019** pour répondre au postulat de **M. Julien Rilliet** « A chaque quartier sa maison » ;
- n°17 au **31 décembre 2018** pour répondre au postulat de **Mme Sabrina Dalla Palma Zahar** « Vevey les pieds dans l'eau » ;
- n°18 au **31 mars 2019** pour répondre au postulat de **M. Pierre Butty** « Déchets électriques et électroniques – réparer avant recycler »
- n°19 au **30 septembre 2018** le postulat de **Mme Isabel Jerbia** « Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier »
- n°20 au **30 juin 2018** pour répondre au postulat de **M. Julien Rilliet** « Participation citoyenne et projets d'aménagement » ;
- n°21 au **18 mai 2019** pour répondre au postulat de **M. Steven Pilet** et consort intitulé « Favoriser l'implantation de la monnaie Léman à Vevey » ;

De considérer comme réglé et de classer les postulats suivants :

- n° 06 de **Mme Fabienne Kern** « Des dimanches sans véhicules motorisés sur le Quai Perdonnet » ;

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire



Elina Leimgruber Grégoire Halter

Annexes : motions et postulats en suspens

Municipaux-délégués : membres de la Municipalité concernés

Motion en faveur d'une véritable politique foncière à Vevey

Appartements rares, loyer qui grimpent, le logement est devenu le cauchemar des habitants de l'arc lémanique, notamment de la Riviera, en raison de son essor économique, de la raréfaction du terrain et de l'achat de logements à des fins purement spéculatives. Il faut ajouter à cela la tendance des promoteurs à privilégier le haut de gamme et le comportement irrationnel des multinationales qui acceptent des loyers à des prix exorbitants pour loger leurs collaborateurs. Effets secondaires: cette pénurie augmente le nombre de pendulaires, engorge les moyens de transports individuels et collectifs. Au bout du compte, la facture à charge de la société est salée.

Le logement est un bien de première nécessité : il est vital pour mener une existence normale et essentiel à l'équilibre de notre société. Il est d'ailleurs reconnu comme tel dans notre constitution cantonale, car il s'inscrit dans un cadre familial, social et d'environnement personnel. Pour d'autres, c'est un objet financier, un investissement, une source de profit. Les aspirations entre locataires et propriétaires sont donc souvent diamétralement opposées, raison pour laquelle les collectivités publiques doivent protéger les usagers des possédants.

Sur le plan cantonal, le Conseil d'Etat a proposé d'introduire un droit d'emption avant de reculer. De son côté, l'ASLOCA a lancé et fait aboutir une initiative qui va plus loin en introduisant un droit d'expropriation et contraint les collectivités publiques – cantons et communes à construire des logements. Le peuple jugera bientôt s'il est nécessaire d'en arriver à une mesure aussi interventionniste sachant qu'il y a d'autres pistes à explorer comme le droit de préemption - droit de se substituer à l'acquéreur d'un bien-fonds aux mêmes conditions – une mesure que Vaud Libre propose d'introduire sur le plan cantonal.

Les communes ont également leur rôle à jouer. Vevey fait par exemple application, de manière rigoureuse, des lois déjà en vigueur telle que la Loi sur la démolition, transformation, rénovation d'immeubles (LDTR) et la Loi sur l'aliénation des appartements loués (LAAL). Elle a également promulgué un arrêté qui lui permet de limiter le développement de volets clos par des interdictions d'achat d'appartements de résidence secondaires. Mais tout cela ne suffit malheureusement pas.

Ces dernières années très peu de logements à des prix abordables ont été mis sur le marché que ce soit des appartements subventionnés destinés au plus démunis ou que ce soit des logements sur le marché libre destinés à la classe moyenne. Ce n'est pas le récent préavis sur la création de logements subventionnés dans les Moulins de la Veveyse qui permettra d'inverser cette tendance. La commission chargée d'étudier ce dossier relevait d'ailleurs à propos des appartements subventionnés : « Leur nombre diminue sans que la Municipalité parvienne à trouver suffisamment d'opportunités pour compenser ».

Les milieux de l'immobilier disent que le marché peut régler ce problème tout seul. C'est faux, car le marché est d'abord intéressé à la plus haute rentabilité, donc à construire des appartements pour les revenus élevés et avant tout destinés à la vente. Depuis 50 ans la pénurie est constante à part quelques soubresauts et selon les prévisions, elle n'est pas près d'être résorbée en raison d'une migration continue et d'une croissance économique poursuivie de manière totalement aveugle. Selon une projection de l'Office fédéral de la statistique, les cantons de Vaud et Fribourg vont connaître d'ici 2035, une augmentation de la population de plus de 20%. La pression sera donc toujours très forte.

Ces dernières années, les collectivités publiques ont eu tendance, pour améliorer les finances communales, à brader des biens communaux. La commune de Vevey n'a pas échappé à ce phénomène, même s'il est vrai qu'elle a été plus prudente que d'autres. Nous sommes bien loin de la politique foncière offensive menée par l'ancien syndic Jean Kratzer sans laquelle, nous serions aujourd'hui en mauvaise posture. La Municipalité a bien tenté il y a quelques années d'acquérir la parcelle des ex-ACMV. Mais elle a dû reculer face à la résistance des groupes politiques et aujourd'hui nous pouvons que nous en mordre les doigts. Il serait dommage de manquer à l'avenir d'autres opportunités.

Il est indispensable que les communes interviennent de manière directe – en acquérant des propriétés – et/ou indirecte en faisant intervenir des coopératives d'habitation dont elles ont le contrôle, ou en en créant de nouvelles afin de modérer les opérations spéculatives. Pour mieux maîtriser le foncier, on pourrait aussi, si nécessaire, prendre l'exemple d'Yverdon en créant une fondation active sur le marché immobilier avec pour but de créer des nouveaux logements peu chers. Cette formule a l'avantage d'éviter la lourdeur de la procédure du Conseil communal dans un secteur où il faut être réactif. Même si le territoire de la commune de Vevey est quasi-totalement construit, les possibilités d'acquisitions de friches ou de bâtiments locatifs existent. Pour définir sa politique foncière, la Municipalité peut s'appuyer sur le travail d'étude réalisée par l'une de ses collaboratrices de l'Office de l'énergie de la ville de Vevey sur la maîtrise foncière des villes « facteur incontournable pour avoir une influence sur la qualité urbaine et la durabilité ¹ » à lire sur <http://www.vlp-aspan.ch/fr/papers/paper.php?id=60>

¹Parmi les recommandations adressées à la ville de Vevey on peut y lire :

- créer un document à l'intérieur pour identifier les endroits stratégiques dans lesquels concentrer les acquisitions.
- développer des plans de quartier en incluant des zones avec des quotas de logements sociaux.
- Evaluer si le fonds de l'urbanisme est utilisé selon toutes ses potentialités pour mener une stratégie d'achat active.
- renforcer le système qui permet à la commune de se tenir au courant des occasions
- évaluer la valeur stratégique des terrains sis sur d'autres communes. Pourraient-ils représenter une valeur d'échange avec des terrains plus stratégiques se trouvant sur le territoire veveysan ?
- favoriser davantage la cession de terrains en droit de superficie comme moyen de garder un contrôle à long terme sur le sol et influencer ses usages effectifs



Motion pour des toilettes décentes, en suffisance et l'égalité des droits au pipi

Constatant que :

- les toilettes de notre ville sont dans un état souvent qui laisse à désirer et donne une mauvaise image de notre cité, malgré les efforts entrepris par le service de voirie. Dès lors que l'on juge l'hygiène générale d'un restaurant en fonction de la propreté de ses vespasiennes, l'image d'une ville peut aussi être jugée sur la qualité de ses commodités. L'offre actuelle répond insuffisamment aux besoins des Veveysans et des touristes de passage et l'image de notre ville s'en trouve affaiblie.
- nous sommes de surcroît relativement peu dotés en lieux d'aisance. Alors que les beaux jours arrivent, les parcs et promenades sont de plus en plus fréquentés et il est vivement souhaitable d'améliorer la situation.
- la file d'attente est toujours plus longue pour les femmes que pour les hommes dès lors que biologiquement les femmes ont une plus petite vessie et que selon des études, elles passent deux fois plus de temps aux toilettes que les hommes. Au Japon, en Chine et aux Etats-Unis la proportion de cabines dames et hommes est de deux pour un. En Suisse, l'idée commence à faire son chemin. Les femmes sont mieux dotées dans le centre commercial de Meyrin, et elles le seront dans la futur Coop de Prilly. Nous devrions aussi faire un pas en ce sens.

La présente motion demande que la Municipalité :

- fasse un état des lieux avec un inventaire et une carte de la situation actuelle afin de mieux définir où sont les besoins.
- de prévoir également plus de toilettes publiques lors de manifestations organisées par la ville.
- dise quelles mesures elle entend prendre pour lutter contre les incivilités dont sont victimes les toilettes publiques, par exemple par une

- surveillance accrue de ces édicules.
- Présente un projet de rénovation des lieux existants et si nécessaire de prévoir de nouvelles réalisations à coût raisonnable, compte tenu de l'état des lieux qui aura été effectué.
 - De prendre dans l'intervalle toutes les mesures simples permettant assurer l'accès et la salubrité des toilettes existantes.
 - Envisager la création d'un macaron chez les restaurateurs, qui, sur une base volontaire, offrent l'usage de leurs toilettes au public qui ne fréquente pas leur établissement.
 - de voir dans quelle mesure le secteur privé pourrait soutenir l'entretien ou la construction d'installations dont il profite indirectement (commerçants, restaurants)
 - Envisager pour les nouvelles constructions ou les rénovations lourdes de fixer à deux pour un la proportion de toilettes dames et homme, urinoirs compris.

Vevey, le 28 mars 2013

Au nom du groupe Vevey Libre

Jérôme Christen

Création d'un parking P+R et d'un parc artisanal entre la boucle de Gilamont et le Café du Stand.

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs,

Introduction :

Le développement urbain de notre ville a considérablement augmenté ces dernières années (Moulins de la Veveyse, Jardin au cœur de la ville, etc) avec en parallèle une augmentation du transport individuel motorisé (TIM). Dans le quartier de Gilamont, le stade de Copet et le nouveau collège, avec sa salle omnisport, vont encore aggraver cette augmentation, sans parler du futur quartier de la Gare aux marchandises. La recherche de solution de parking est donc impérative.

De plus, les artisans de différents domaines comme les peintres, menuisiers, garagistes, ferblantiers-couvreurs, électriciens, chauffagistes sanitaires, marbriers, storistes etc. de notre ville manquent de locaux adaptés pour y exercer leur métier. Fort de ce constat, cette motion vise à construire un parking à étage, ainsi que des locaux adaptés à l'artisanat.

Le projet :

Il s'agit de construire un bâtiment situé entre la boucle de Gilamont et la route du Stand, voir carte ci jointe. Ce terrain appartient à la ville mais il est situé principalement sur la commune de St-Légier (voir fig.1a,b,c). Le concept prévoit 10 box de 200 à 300m² chacun pour l'artisanat et environs 600 à 800 places de parking sur 2 à 3 étages.

Les principaux avantages de cet emplacement de parking sont :

- Une liaison directe avec la ligne de chemin de fer Vevey-Blonay-les Pléiades permettant de rejoindre la gare CFF de Vevey. Remarque : une refonte de la gare de Gilamont est déjà prévue, par ailleurs la cadence des trains sera augmentée à un train toutes les 15 minutes.
 - Une liaison avec le bus pour rejoindre le centre très rapidement.
 - Une liaison pédestre de 4 à 6 minutes pour rejoindre le futur collège avec ses salles omnisports et les terrains de foot de Copet.
 - Une toiture de parking plate pour accueillir plusieurs petits terrains de sport comme celui déjà présent dans la boucle de Gilamont.
 - Une intégration visuelle totale du bâtiment dans le terrain en faisant un « tout en un » pour garantir une efficacité d'utilisation de sol.
 - La création d'une liaison verticale en prévision du futur développement du plateau de la Vevey.
-

- Un déplacement facile des jardins communaux sur le terrain des Toveyres et de ce fait les « Toveyres resteraient verts » ou simplement sur un terrain des environs qui serait dézonné à la suite de l'entrée en vigueur de nouvelle LAT (loi sur l'aménagement du territoire).
- Une liaison pour la mobilité douce sécurisée jusqu'au plateau de la Veyre, y compris pour les personnes à mobilité réduite (sans route à traverser) grâce au bâtiment et ses ascenseurs.

Faisabilité du projet en l'état :

1. Des contacts ont été pris avec la Municipalité de St-Légier, sa réponse a été positive proposant même de l'intégrer rapidement dans les réflexions cantonales.
2. L'avis d'un bureau d'ingénieur civil a aussi été demandé concernant la faisabilité technique (sans faire d'étude approfondie) et son préavis a aussi été positif.
3. Le terrain se situe déjà en zone à bâtir (voir fig. 1C)

Financement :

Le fait que ce bâtiment ne soit pas exclusivement un parking mais aussi un parc artisanal et que la construction n'est pas souterraine est un grand avantage.

Le calcul de rentabilité est différent des autres projets puisque ces terrains appartiennent à la ville et que ce projet n'est pas souterrain. Remarquons que la ville pourrait mettre à disposition ce terrain pour favoriser un partenariat public privé.

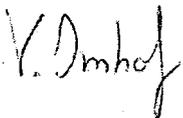
Conclusions :

Cette motion demande à la municipalité de Vevey :

- de prendre contact avec la commune de St-Légier
- d'étudier en commun le projet et de l'intégrer à un futur PPA ou PGA en cours
- d'en informer les instances cantonales concernées

Nous souhaitons donc que cette motion soit directement renvoyée à la Municipalité pour étude.

Au nom du groupe PLR



Vincent Imhof



MOTION des Verts, le 25 juin 2015

Pour que les Toveires restent verts

Vevey est la 3^e ville la plus dense de Suisse. Si malgré cela on peut affirmer qu'il est agréable de vivre à Vevey, il n'en reste pas moins que, pour se mettre au vert, les Veveysan-ne-s ne disposent guère que du Jardin Doret et du Jardin du Rivage, tous deux pris d'assaut dès les premiers beaux jours.

Ainsi, selon les chiffres de cartoriviera, les Veveysan-ne-s disposent en tout et pour tout de 22'300m² d'espace vert pour leurs loisirs. C'est plus petit que les pelouses dont jouissent les employés de Nestlé pour leur pose de midi, qui eux disposent de plus de 30'000m². C'est aussi beaucoup plus petit que la surface que se partagent les «locataires» du cimetière St-Martin.

En 3 ans, la population veveysanne a augmenté de 1000 habitants, et ce n'est pas fini. Des quartiers entiers sont en plein développement et l'on parle encore d'augmenter la densification. Par contre, les zones de verdure restent inchangées.

Vers quelle qualité de vie allons-nous ?!

Les habitants de Vevey, qui vivent essentiellement dans des immeubles sans jardin et parfois sans balcons, disposent à l'heure actuelle d'à peine plus de 1m² de verdure par personne. Une peau de chagrin que les Veveysan-ne-s partagent avec les habitants des communes voisines qui viennent en nombre pour profiter du bord du lac.

Relevons encore que, contrairement à la grande majorité des communes avoisinantes, Vevey n'a pas de refuge en forêt ou en périphérie, à offrir à ses habitant-e-s pour y organiser une broche ou une fête de famille.

Coincée dans ses 2,4km², la commune ne dispose pour l'instant que d'une seule et unique possibilité d'aménager un nouvel espace de loisirs, à savoir la zone des Toveires. Cet espace de plus de 74'000 m², dont la moitié est classée en champ, pré et pâturages, offre un magnifique cadre de verdure qu'il serait judicieux, voire impératif, de consacrer à la détente et aux loisirs.

C'est pourquoi je demande à la Municipalité de Vevey qu'elle établisse un plan partiel d'affectation (PPA) comprenant la parcelle communale des Toveires (parcelle 1561). Ce PPA prévoira un large espace de détente et de loisirs sur la partie plane de la parcelle 1561, permettant notamment l'aménagement d'un abri-couvert, une grande place de jeu pour les enfants, des tables pour pic-nique. Il sera également prévu une promenade aménagée dans la forêt permettant de relier la promenade qui longe la Veveyse en direction de la ville et du lac. La forêt formée sur le remblai de la Veveyse, chère aux Veveysan-ne-s, sera absolument préservée.

Pour le groupe des Verts au Conseil communal de Vevey, Christiane Lavanchy

Surfaces «jardin», les chiffres tirés de cartoriviera : Jardin Doret 23'543m² ; Jardin du Rivage 7'743 m² ; Jardins du siège international de Nestlé en Bergère 30'735 m² (25'708+5'027) ; cimetière St-Martin 38'265 m² ; Toveires surface totale 74'123, dont 37'520 en champ, pré et pâturages.

Refuges communaux :

Charbonne – chalet Buttica ; Jongny - Refuge de Reule ; Cosier - couvert au parc Chaplin et projet de refuge près de la ferme de la Chau ; Courseaux - Chalet de Mivy ; St-Légier – Buvette de Praz-Hier, cantine de Praz-Dagoud ; Blonay - refuge de Pautex ; La Tour-de-Peilz – refuge Le Fort

Postulat: Répondre à un besoin, faire du logement une priorité politique

Le rapport de la Municipalité en page 186 note qu'en 2009 le taux de vacance de logement à Vevey est de 0,25%, en baisse depuis 2009 où il n'était déjà que de 0,30%. Et le rapport souligne qu'il y a pénurie dès que le taux descend en dessous de 1,5%. On en est loin !

Par ailleurs, le même rapport montre une augmentation de la population veveysanne qui contribue à cette pénurie, et va probablement continuer à le faire.

On trouve le même constat dans de nombreux articles de presse et dans les publications des autorités cantonales.

Cette situation suscite des réactions, et pas qu'à gauche, puisque l'ancien syndic Yves Christen lance à ce propos, sous le titre «Le rôle de la Commune dans le marché immobilier», un véritable cri d'alarme sur le site de Vevey-libre. Il vaut la peine de le citer. «Le marché immobilier vaudois est asséché. Le taux de vacance des logements dans les villes s'approche de zéro. Cette situation favorise la spéculation immobilière et foncière. [...] En location, le neuf atteint les 300.-/m², soit 2000.-/mois pour le même objet. On a atteint l'état de pénurie. Actuellement, seuls les hauts revenus peuvent s'installer sur l'arc lémanique, et les familles modestes, voire de la classe moyenne, sont repoussées vers l'arrière-pays. Cette situation n'enrichit que les promoteurs, gérances et propriétaires et appauvrit le tissu socio-économique qui a besoin de jeunes couples pour créer de vraies richesses.»

Soulignons: on ne parle pas ici de quelques cas individuels, qu'un accident de la vie met en difficulté, et pour lesquels des mesures particulières d'aide sont possibles et nécessaires. Mais bien d'une pression qui s'exerce sur les conditions de vie d'une large partie de la population.

Sur ce terrain, qu'a fait l'administration communale ? Le rapport de gestion nous l'indique en page 185 :

- Elle a contrôlé le droit des locataires à occuper des logements subventionnés (p. 185). C'est peut-être nécessaire, mais ça ne met pas un seul nouvel appartement sur le marché.
- Certains attendaient beaucoup de l'aide individuelle au logement. Mais – pour l'instant en tout cas – elle ne fonctionne pas.
- Enfin, le rapport montre que les montants consacrés au logement subventionné «classique» sont en baisse continue depuis 1997. De plus, ce subventionnement revient souvent à donner à des promoteurs l'assurance que des constructions trop onéreuses trouveront preneur.

Le but n'est pas de dire ici que la Municipalité et l'administration se tourment les pouces. Tout n'est pas dans le rapport. Cependant, est certain que ce qui a été fait jusqu'à présent n'est pas à la hauteur du problème, et qu'un changement de vitesse, sinon de cap, est nécessaire.

Dans son article, Yves Christen propose: «Pour contrecarrer la spéculation, les communes doivent pouvoir participer activement au marché immobilier. En France, le droit de préemption urbain est prévu par le droit public et attribué aux communes dotées d'un plan local d'urbanisme. Les Municipalités de gauche comme de droite ne s'en privent pas.»

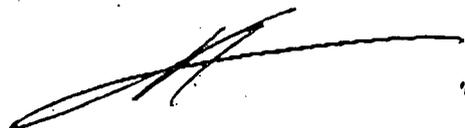
En ce qui concerne, nous écrivions dans notre programme pour les élections de 2006: «Le nombre de logements soustraits aux effets de la spéculation immobilière doit être augmenté. Pour cela, il faut disposer de terrains – quitte à en acheter quand l'occasion se présente – que la commune puisse remettre en droit de superficie à de véritables coopératives d'habitation à but non-lucratif, à moins qu'elle ne décide de construire elle-même.»

On voit que, malgré des positions politiques sensiblement différentes, certaines propositions d'actions peuvent trouver un consensus assez large.

C'est dans cet espoir que nous soumettons à la Municipalité le postulat suivant:

- 1) La Municipalité se donne l'objectif de mettre en place une politique visant à diminuer l'impact de la crise actuelle du logement, et de mettre, dans la mesure du possible, ce bien fondamental à l'abri de la spéculation, notamment par l'implication active de coopératives sans but lucratif.
- 2) Elle étudie les possibilités de réaliser cet objectif, sur le plan pratique (immeubles et terrains disponibles; compétences légales) ainsi que financier, notamment en réévaluant les priorités au sein de son plan des investissements.

Vevey, le 17 juin 2010, Alternatives.





Postulat

Des dimanches sans véhicules motorisés sur le Quai Perdonnet

Le dimanche les quais de Vevey sont forts bien fréquentés tant par les promeneurs que par diverses manifestations planifiées sur l'année. Toutefois pas autant que ceux de Montreux où l'on y croise souvent des Veveysans. Le trafic motorisé y est relativement restreint mais constitue toujours une gêne pour les badauds lorsque ce ne sont pas les automobilistes qui sont gênés par les badauds.

On peut comprendre que le quai Perdonnet soit ouvert à la circulation durant la semaine essentiellement en raison d'un trafic lié à des accès professionnels et dans le futur plan des circulations pour permettre aux véhicules regagnant l'est de notre ville de s'en échapper par le quai plutôt que par la place de la Gare. Mais ces arguments tombent le dimanche et il devrait être possible de rendre le quai Perdonnet plus convivial en le libérant de tout trafic motorisé. Ce sera également, l'occasion de pouvoir y étendre les manifestations qui s'y déroulent voire d'en développer d'autres.

Une démarche de ce type a été initiée dernièrement par la conseillère communale de Morges Mme Aline Dupontet qui rêve de voir le quai Lochmann fermé occasionnellement au trafic motorisé.

Par conséquent, nous demandons par le présent postulat à la Municipalité d'étudier la possibilité de fermer le Quai à la circulation tous les dimanches et de le redonner aux piétons.

Pour Vevey Libre

Fabienne Kern

Vevey, le 19 juin 2013

Motion en faveur d'un espace moderne en béton (skatepark) pour les sports à roulettes à Vevey

L'engouement pour la planche à roulettes, les trottinettes, BMX et autres disciplines du même type ne faiblit pas au fil des années. Au contraire, l'intérêt ne cesse de se renforcer. Vevey disposait il y a peu d'une rampe sur les quais près de l'embouchure de la Veveyse. Ancienne et en état de délabrement avancé, elle a toutefois dû être démontée et n'a pas été remplacée, ce qui constitue une lacune pour une ville de notre importance.

Par cette motion, nous demandons à la municipalité de présenter un projet d'une installation publique (en plein-air) destinée à la planche à roulettes (skateboard) et autres sports du même type (trottinette, roller in-line) dans un endroit proche des transports publics. La Municipalité, dans ses réflexions, devra prendre en compte les besoins des utilisateurs afin de réaliser un aménagement ciblé, le mieux adapté et pérenne. Pour déterminer le site idéal, la Municipalité fera un inventaire des lieux disponibles et envisagés.

Dans sa demande de crédit datant de février 2012 pour la réalisation d'un tel espace inauguré en septembre 2012, la commune de Sainte Croix relevait que « Ces disciplines ont la cote et ne peuvent pas être considérés comme une mode passagère ».

Et, toujours selon la Municipalité de Sainte Croix, « en l'absence d'une telle infrastructure, les jeunes ont tendance à utiliser les routes, les escaliers ou autres espaces publics mettant ainsi en danger leur propre sécurité, ainsi que celle des autres usagers ».

La Municipalité conclut que ce type d'équipement « constitue une offre sportive indispensable permettant de contribuer au mieux à l'intégration des jeunes dans la vie sociale ».

Fort de cette conclusion, nous demandons à la Municipalité de présenter un projet d'infrastructures pour les sports à roulettes adapté aux besoins des utilisateurs, a priori en béton en raison de sa durabilité, de nuisances sonores réduites, et parce qu'il permet d'être vraiment fabriqué « sur mesure » en fonction du site choisi.

Afin de réduire le coût de l'opération, il devrait être possible de faire appel aux compétences d'architectes ou de réalisateurs en partenariat avec les utilisateurs eux-mêmes, comme cela a été fait dans d'autres communes. Les « jeunes » et « moins jeunes » ayants ou ayants eu

pour certains un engagement professionnel dans la pratique de ces sports, et qui ont participé à la rédaction de ce texte, se disent prêts à collaborer avec la Municipalité. Un groupe élargi est composé quant à lui de jeunes de 15 à 25 ans de la région veveysanne, décidés à prendre une part active à ce projet.

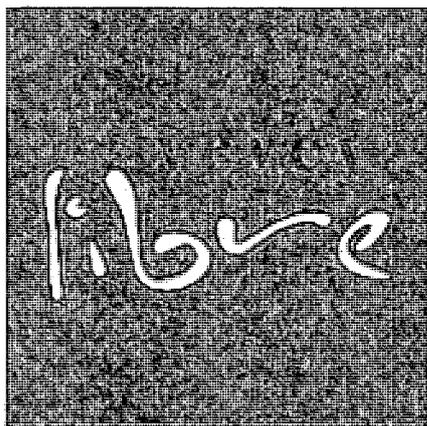
Une demande de participation aux communes voisines devrait être faite dès lors que de nombreux pratiquants de ces disciplines résident sur leur territoire. Enfin, il s'agira également de solliciter le Fonds du sport qui participe habituellement à ce type d'aménagement à une hauteur de 20 à 30% du coût.

Cette proposition s'inscrit parfaitement dans la stratégie municipale dans le cadre de son programme de législature 2011-2016 dans la mesure où il y est prévu une réflexion sur le développement du Sport « urbain »: skatepark, parcours mesuré de course à pied, roller sur les quais, espaces jeux de quartier, parcours fitness en ville.

Vevey, le samedi 23 novembre 2013

Jérôme Christen

Texte rédigé en collaboration avec trois passionnés de sports à roulettes : Christophe, Jason et Patrick.



POLITIQUEMENT DÉGAGÉS

Postulat pour: un meilleur soutien aux sociétés locales, sportives, associatives et culturelles et aux événements qu'elles organisent

Depuis deux ans, la Municipalité de Vevey, réduit de manière considérable son soutien aux sociétés locales, actives aussi bien dans le domaine, associatif, festif, culturel et sportif. A commencer par la Société de développement de Vevey en passant par des clubs sportifs comme le Vevey-Sports ou des manifestations comme le Festival des artistes de rue ou la Foire de la Saint-Martin. Lorsque ce ne sont pas les subventions qui sont rabotées, ce sont des charges nouvelles qui sont facturées: prix de location des infrastructures, taxe sur les déchets appliquée de manière inflexible et sans compensation.

Cette politique va à l'envers du bon sens. Toutes ces sociétés locales organisent des activités qui contribuent au ciment social nécessaire au bon fonctionnement d'une collectivité. Elles organisent, grâce à un important réseau de bénévoles - dont certains ne comptent pas leur temps - des activités variées qui permettent notamment aux jeunes de pratiquer des activités saines et de ne pas tomber dans le désœuvrement. Elles permettent aux Veveysans, aux habitants de la région de tisser des liens, de fraterniser de faire naître des réseaux d'entraide. Sans compter que bon nombre de manifestations ont un intérêt touristique-économique.

Ces nouvelles charges fatiguent et même usent les responsables de ces sociétés et ces organisateurs de manifestation qui doivent redoubler d'imagination pour pallier des mesures qui compliquent leur financement et s'ajoutent parfois à d'autres contraintes déjà lourdes comme celle de renouveler leur réseau de bénévoles.

La Municipalité semble ignorer l'importance sociale que ces associations et organisations jouent. La valeur de ce bénévolat est énorme sur le plan financier si la commune devait combler leur défection. Cet engagement volontaire est également extrêmement important en terme de stabilité sociale.

La commune de Vevey doit soutenir sa vie associative sans ambiguïté, c'est vital pour l'équilibre social de notre cité et l'engagement associatif est la meilleure des préventions contre le désœuvrement des jeunes veveysans.

Dans ce contexte, nous demandons à la Municipalité :

1. Qu'elle fasse un inventaire des mesures qu'elle a prises depuis le début de la législature en terme réduction de soutien financier ou de prestations, de facturation de prestations et de charges nouvelles.
2. Qu'elle fasse état des mesures qu'elle entend prendre pour tenter de remotiver les responsables de certaines sociétés et comité d'organisation et mettre un terme à la tendance au découragement de certaines bonnes volontés.
3. De mettre sur pied une politique encourageante et stimulante à l'égard de toutes les organisations bénévoles.

Au nom de Vevey Libre,
Jérôme Christen le 26 janvier 2015

Postulat déposé au Conseil communal de Vevey le 24 février 2011

Un boulodrome à Vevey

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Nous savons que des jeux de boules ont existé depuis l'Antiquité. Les Égyptiens, les Grecs et les Romains jouaient déjà à des jeux d'adresse au moyen d'objets sphériques.

La première partie de pétanque a été jouée à La Ciotat, près de Marseille, en 1910.

A Vevey, un club de pétanque, L'Avenir, a été constitué le 28 septembre 2005. Ce club est actif, fait partie de la Fédération Suisse de Pétanque et de l'Association Vaudoise de Pétanque. Il participe à des matches de championnat, mais toujours à l'extérieur de la ville. Il est même allé jouer en Italie, en Espagne et... en Thaïlande

Fort aujourd'hui d'une trentaine de membres, les entraînements ont lieu sur les pistes du Café de l'Avenir à Vevey. L'endroit est sympathique mais le peu de terrains empêche le club d'organiser des matches de championnat. De plus, en hiver, les 2 terrains intérieurs sont petits et le local est mal chauffé et humide.

Cet état de fait rend les membres peu motivés et empêche le club de se développer.

Pourtant, ce sport est populaire dans notre ville puisque plusieurs joueurs Veveysans sont inscrits dans d'autres clubs de la région.

Je demande dès lors à la Municipalité d'étudier la possibilité d'offrir aux Veveysans un boulodrome couvert. Cette salle pourrait être construite ou aménagée de façon à pouvoir pratiquer d'autres sports comme, par exemple, le tir à l'arc ou le tir au petit calibre.

Ce boulodrome permettrait au club de se développer, d'offrir une occupation conviviale aux jeunes et aux aînés, de pouvoir organiser des entraînements toute l'année et d'organiser des matches de championnat.

Je joins à ce postulat un plan comportant les dimensions officielles de terrains.

Je demande que ce postulat soit transmis directement à la municipalité

Je vous remercie pour votre attention.



E. Oguey

24.00

3.00 3.00 3.00 3.00 3.00 3.00 3.00 3.00

1 Terrain
2 Terrain
3 Terrain
4 Terrain
5 Terrain
6 Terrain
7 Terrain
8 Terrain

Hauteur jeux de boules : 5m

7x séparations de jeux en ficelle

4x portails de sécurité

Couloirs

Couloirs

Vitrage

Vitrage

Surface totale :
env. 500m²

Hauteur du local :
2.5m

↑
Entrée
terrains

Accueil
Buvette
Sanitaires

20.00

↑
Ouverture sur
extérieur



Papport de minorité 28/2013, extraits

B. Le préavis, le PPA et ses délais, rappels

Dans le préavis, la Municipalité présente ainsi l'historique du secteur: «[...] le plan partiel d'affectation "Petit Clos", [...] approuvé par le Conseil communal en décembre 1995 [...] fixe une zone d'utilité publique pour les parcelles 676, 678 (villa Gerhard) et 686 [...]. Le but du PPA était d'assurer [...] la construction d'un poste et d'une sous-station électrique. Il devait également permettre, moyennant un addenda ultérieur, la construction si nécessaire d'un bâtiment d'utilité publique». (préavis 28/2013, p. 2)

Les conséquences de ce PPA: «Les règles urbanistiques du PPA "Petit Clos" en vigueur et les servitudes grevant en particulier la parcelle 678 empêchent une valorisation à court terme [en logement]. De même que la construction d'un parking, comme le motionnaire M. Jean-Daniel Tentorey le demandait en 2009, se heurterait aujourd'hui au règlement dudit PPA. Il y aura donc lieu d'engager une nouvelle procédure de PPA, ainsi qu'une négociation en vue de la suppression des servitudes» (préavis 28/2013, p. 1).

Les intentions de la Municipalité: «La Municipalité a l'intention de revenir à un PPA plus ouvert. Son premier objectif est de permettre la construction d'un immeuble de logements [en collaboration avec la coopérative d'habitation "La Demeure Vermeille"]. Mais le PPA devrait également ouvrir la possibilité de construction d'un parking si le besoin continue à s'en faire sentir. Le processus du PPA est cependant assez long et un projet ne pourra pas se concrétiser avant 5 ans au moins.» (préavis 28/2013, p. 3)

C'était donc clair: le préavis propose de démolir rapidement, tout en affirmant qu'on ne pourra rien mettre à la place avant 5 ans au moins.

On ne peut pas laisser passer sans autres cette découverte tardive, à l'occasion de ce préavis 28/2013, des limitations dues au PPA de 1995:

- Cela fait des années qu'il est clair que la SEVM-SRE ne construira rien à cet endroit.
- L'étude du postulat Tentorey de 2009 et de sa proposition de parking couvert sur la parcelle 676, notamment dans le cadre du rapport-préavis N° 18/2012, (réponse aux motions et postulats en suspens en relation avec le PMU), aurait dû être l'occasion de s'apercevoir que cette proposition était contradictoire avec le PPA.
- Fin 2010, dans le cadre de l'examen du budget 2011, des dépenses d'entretien pour la villa Gerhard de 90000.-- ont été refusées par le Conseil communal (procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 décembre 2010, p. 9). La démolition avait alors été clairement évoquée, et logiquement la question de l'avenir de cette parcelle (et des parcelles voisines) aurait dû être mise à l'ordre du jour des services communaux.

Il est donc évident qu'un nouveau PPA aurait dû être mis à l'étude depuis longtemps pour remplacer celui de 1995 devenu caduc. L'Office de l'urbanisme a clairement failli.

En séance de commission, la Municipalité a reconnu que cet office était surchargé. Mais est-ce une raison pour inventer de fumeux raccourcis censés rattraper le temps perdu, qui ne peuvent que conduire à une impasse?

C. La Municipalité invente le PPA « à bien plaisir »

Devant la commission, – et c'est quand même assez particulier! – le syndic et Municipal de l'urbanisme a reformulé par oral quasi tout le préavis, en présentant une toute nouvelle appréciation de la situation réglementaire, selon laquelle on pourrait ne pas appliquer le PPA et revenir au « plan de quartier ».

Dès lors la parcelle 676 pourrait être remise en droit de superficie à la coopérative « Demeure vermeille », qui déposerait à brève échéance une demande de permis de construire pour un immeuble de logement. Ensuite, il s'agirait de négocier, avec les propriétaires des parcelles de

Rien ne sert de courir il faut *PPA*rtir à temps

Ce postulat «recycle» l'essentiel l'essentiel de mon rapport de minorité 28/2013 concernant la démolition de la villa Gerhard. En effet, la décision du Conseil communal du 7 novembre de démolir ce bâtiment laisse posé l'avenir de ces parcelles, et de la meilleure utilisation qui peut en être faite pour le bien commun.

Pour rappel:

Le préavis municipal 28/2013 tel que déposé officiellement proposait la démolition de la villa Gerhard, tout en annonçant qu'un Plan partiel d'affectation (PPA) datant de 1995 était en vigueur sur cette zone, qu'il ne permettait d'implanter ni logement ni parking, et qu'un délai de cinq ans serait nécessaire pour le remplacer. [...]

Mais devant la commisison, le syndic avait expliqué qu'il serait possible d'oublier le PPA, et de lancer rapidement sur la parcelle voisine (676) un projet de logement, combiné ou pas avec un parking souterrain. Quant à la parcelle de la villa Gehrard (678), elle pourrait suivre sans tarder.

Dans mon rapport de minorité 28/2013, je pense avoir démontré, ou en tout cas rendu très vraisemblable que:

1. il n'est pas [légalement] possible de ne pas appliquer le PPA, et le raccourci n'est qu'une impasse;
2. même s'il était possible d'oublier le PPA et de ne se baser que sur le Règlement des constructions, les bâtiments que celui-ci permettrait de construire gaspilleraient les potentialités du lieu;
3. en tout état de cause, par obligation légale ou par choix, la voie d'un nouveau PPA est donc préférable. (pour plus de détails, voir en annexe des extraits de ce rapport).

Comme le soulignait tant le préavis que le présentation du syndic, il faudrait de toutes façons faire des démarches pour lever ou modifier des servitudes qui grèvent la parcelle 678. La procédure pour le PPA et celle concernant ces servitudes seraient ainsi confondues, et la durée totale ne serait pas rallongée.

L'avantage serait la sécurité juridique et la possibilité de mener un projet d'ensemble sur les trois parcelles communales.

Le présent postulat propose en conséquence que la Municipalité entame sans tarder les démarches en vue de modifier le Plan partiel d'affectation «Petit Clos» de 1995, ou d'en d'établir un nouveau englobant au moins les parcelles propriétés communales 676, 678 (ex-villa Gerhard) et 686, qui abrogerait le PPA existant.

Vevey, le 5 décembre 2013



Postulat déposé au Conseil Communal de Vevey du 12 mars 2015

« l'intégration n'est pas qu'une question de nationalité »

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Chers collègues,

Vevey est une ville multiculturelle avec pas moins de 125 nationalités, c'est dire si le sujet de l'intégration lui tient à cœur. Que met-elle en place pour favoriser l'intégration des personnes handicapées et à mobilité réduite ?

Nos institutions communales dans leurs grandes majorités, ne sont pas accessibles de manière optimale aux personnes en fauteuils roulant ou ayant des difficultés de déplacement, pour exemples : le service de l'Urbanisme, Espaces Publics et même notre salle du Conseil Communal.

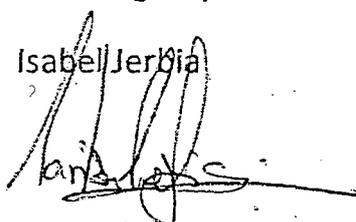
Quelles sont les possibilités de travail au sein de l'administration communale pour ces personnes ?

Par conséquent, je demande par le présent postulat à la Municipalité :

- d'établir un rapport avec un bilan détaillé de l'accessibilité des bâtiments et bureaux administratifs, avec l'optique d'améliorer cette situation.
- qu'une politique d'intégration au niveau des postes de travail soit mise sur pied dans la mesure du possible et selon les compétences requises.
- ainsi que d'étudier la possibilité d'avoir un traducteur de la langue des signes pour nos séances du conseil communal, afin de n'exclure aucun citoyen lors de nos débats en directe.

Pour le groupe Socialiste

Isabel Jerbina



Interpellation - Densification, une notion à préciser

La «densification» est devenue le nouvel article de foi, qui semble pouvoir tout justifier. Exemple extrême, rapporté par la presse, à Clarens: la transformation d'une ancienne usine en appartements nécessite de démolir des dalles en béton armé par des moyens lourds. Le vacarme amène les voisins au bord de la déprime et de la folie. Mais le promoteur refuse de les indemniser et se justifie en disant «C'est la volonté du législateur de densifier».

Il serait donc utile de préciser un peu cette notion, à relativement court terme, mais surtout dans la perspective de la révision du plan d'extension - plan général d'affectation et de son règlement. La densification doit s'appliquer «au périmètre compact des agglomérations», aux centres des villes. Mais sur la base de quels critères définit-on que telle zone est concernée par la densification et telle autre pas?

A lire l'intéressante communication 01/2015, ces critères pour la Municipalité de Vevey sont surtout historiques, ce qui l'amène à écrire que «la vocation des différents quadrants de la ville est établie depuis des siècles» ou que «l'entier du territoire communal est déjà zoné de manière claire depuis les années 1960», et à conclure que, somme toute, la révision annoncée du Plan général d'affectation ne va rien bouleverser.

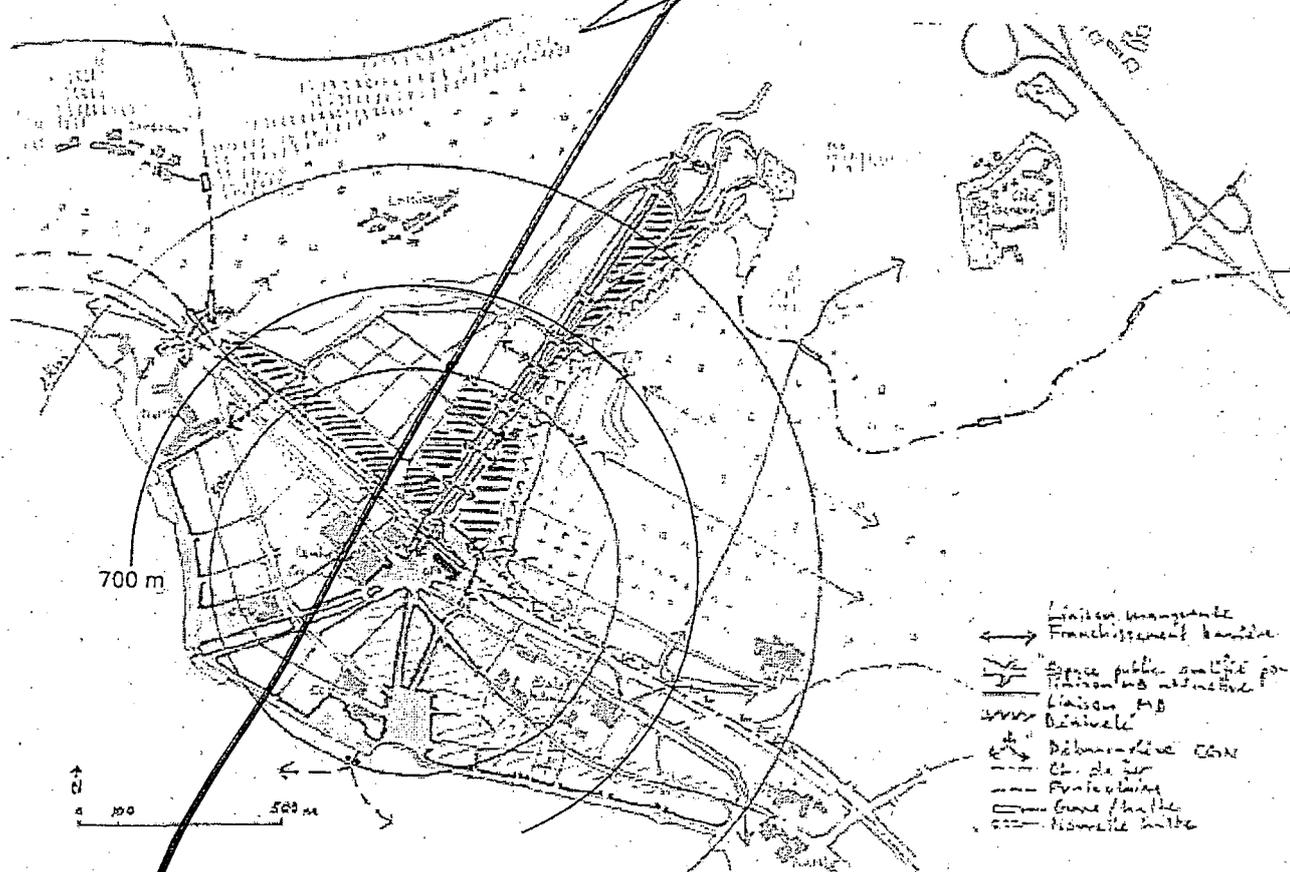
Cette conception me semble avoir une faiblesse: c'est qu'on va encore densifier ce qui est déjà dense, supprimer des creux, des marges, des espaces de respiration, qui peuvent être essentiels à une urbanité vivante et équilibrée.

Cette question est d'autant plus importante qu'il ne semble pas à l'ordre du jour de poser des limites à la croissance de la population. Combien d'habitants le «périmètre compact» de Vevey peut-il encore raisonnablement accueillir, si on le maintient dans ses limites actuelles?

Il me semble qu'il peut y avoir d'autres critères. J'en mentionne un, à titre d'exemple: fait partie du centre-ville tout ce qui est à moins de 10 minutes à pied de la gare. Disons pour simplifier que cela équivaut à un rayon de 700 mètres à vol d'oiseau. Si l'on trace ce rayon de 700 m, on constate qu'il inclut quasi toute la ville aujourd'hui compacte, mais aussi des quartiers qui ne le sont absolument pas, comme la moitié proche du lac du quartier de Plan-dessous, ou une bonne partie du Boulevard St.-Martin, ainsi que les serres de la ville.

Question: Ce type de critère, qu'on peut certainement rendre plus subtil et plus délicat, est-il envisagé par la Municipalité comme applicable, ou pense-t-elle qu'il faut en rester au zonage actuel et faire porter le poids des nouvelles densifications à celles et ceux qui subissent déjà les conséquences des précédentes?

Pour Alternatives: Alain Gonthier (12 mars 2015)





Entretien de nos routes, où va-t-on ?

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Cela fait plusieurs décennies que l'entretien du réseau routier de notre ville subit les affres des restrictions budgétaires, mais aujourd'hui la situation n'est pas tenable et doit être corrigée. Il en va de l'image de notre ville et de la qualité que nous voulons donner à la mobilité que ce soit pour les automobilistes mais aussi pour les usagers des transports publics, pour les vélos et les piétons.

Voici quelques exemples qui montrent le mauvais état de nos routes

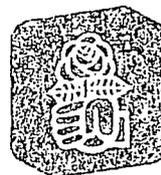
- Chemin Vert
- Quartier de Plan Dessus
- Quartier de Plan Dessous
- Boulevard de Charmontey

Il va de soi que planifier l'entretien des routes en milieu urbain est une chose complexe car cette planification fait intervenir plusieurs entités comme le SIGE, Swisscom, Romande énergie,... mais ceci ne doit pas être un argument pour faire de l'entretien au « coup par coup ». C'est pourquoi, le groupe UDC demande à la Municipalité :

- De donner l'état actuel du réseau routier communal selon les normes en vigueur (SN 640 925b et ses annexes),
- D'estimer le budget nécessaire à la remise à niveau du réseau routier communal,
- D'établir un programme des travaux d'entretien du réseau sur 5 ans,
- De prendre des mesures urgentes pour réaliser l'entretien des routes accueillant une ligne de bus (Chemin Vert, Boulevard de Charmontey,...).

Au nom du groupe UDC

Bastien Schobinger



Vevey, le 10 mars 2016

Motion : Un parc d'ébats qui fait débat



Monsieur le Président,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Un être humain a différentes façons de s'exprimer : il parle, il crie, il rit, il pleure, et cela plus ou moins fort selon les circonstances. Mais je ne vais rien vous apprendre, un chien, lui, n'a qu'une seule façon de s'exprimer, c'est l'aboiement et là aussi, l'intensité varie selon les circonstances.

Dans les deux cas, lorsque ces bruits se produisent au Parc Doret, cela devient une gêne pour les riverains du parc. Tout comme on peut difficilement empêcher un enfant de se comporter comme un enfant, on peut difficilement empêcher un chien de se comporter comme un chien.

Pour moi le chien, les distractions et les appels au jeu sont constants : des gens courent en dehors du parc d'ébats, des enfants passent en riant, d'autres chiens passent et ne rentrent pas pour jouer avec moi, il y a plein de copains à l'intérieur qui aboient pour me faire comprendre qu'ils veulent jouer avec moi, alors du coup, moi aussi j'aboie.

Mon maître est conscient de la gêne que j'occasionne et il me gronde en faisant plus de bruit que moi quand j'aboie. Difficile à comprendre ces humains, aussi, après quelques minutes, je recommence à me comporter comme un chien.

Il faut le reconnaître, les riverains du Parc Doret ont la vie dure de vivre à côté de ce qui pourrait être un havre de silence et de paix, mais voilà, ce parc est un parc d'ébats aussi bien pour les humains que pour les chiens. On peut dès lors comprendre que les riverains soient exaspérés que rien ne soit fait pour qu'ils puissent avoir ce à quoi ils aspirent : un minimum de tranquillité dans leur voisinage.

Dans cette optique, et afin de contenter aussi bien les riverains du parc d'ébats pour chien et les utilisateurs dudit parc, je demande à la municipalité de présenter un projet qui permettra :

- d'aménager une haie végétalisée à l'intérieur du parc d'ébats
- de veiller à ce que la hauteur de la haie soit suffisante pour servir de paroi sonore
- de revoir l'emplacement des bancs pour permettre l'installation de cette haie
- de faire retirer la zone caillouteuse du parc d'ébats qui est dangereuse pour les pattes des chiens
- de prévoir un abreuvoir/fontaine en se servant du circuit d'alimentation d'eau passant sous le parc.

Je souhaite que cette motion soit directement renvoyée en municipalité pour étude.

Au nom du parti socialiste,
Daniel Beaux

Postulat : « Pour que la population veveysane puisse se positionner, à titre consultatif, sur la politique à mener en termes de fusion régionale »

Monsieur le Président,
Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux,
Chères et chers Collègues,

En juin 2016, les signataires déposaient une initiative collective intitulée « Pour une vraie dynamique régionale : que la population veveysane puisse se positionner, à titre consultatif, sur la politique à mener en termes de fusion ».

Selon l'avis donné par le Service des Communes et du logement – affaires communales et droits politiques DIS - Département des institutions et de la sécurité SCL, l'initiative déposée n'est pas recevable en l'état; le droit d'initiative des conseillers prévu par l'art 31 LC, soit la motion, le postulat et le projet de règlement, ne pouvant être associé à l'initiative en matière communale prévue à l'art. 106 LEDP.

La proposition de transformer l'initiative en postulat est suggérée.

Au vu des enjeux auxquels devra faire face la Riviera ces prochaines années - transports et mobilité - logements - places de travail - sécurité publique - positionnement face aux autres agglomérations – et après avoir pris connaissance des conclusions du préavis communal « Etude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera », les présents signataires estiment :

- que les propositions qui y sont faites manquent singulièrement d'envergure,
- que les résultats de la consultation auprès d'un échantillon de la population, sont tronqués par le nombre de scénarios proposés et donc de réponses potentielles.

Les signataires craignent ainsi que la réflexion sur une fusion à l'échelle de la région passe au second plan, au profit d'une politique coordonnée, somme toute plus consensuelle, qui ne ferait que rajouter une couche de gouvernance supplémentaire, tout en affaiblissant le contrôle démocratique.

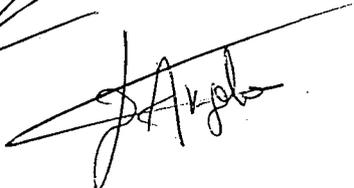
Dans le but de susciter un débat au sein de la population et de lui permettre d'exprimer librement l'intérêt qu'elle porte ou non, au lancement d'un processus de rapprochement menant à la création d'une seule commune à l'échelle de la Riviera, les postulants souhaitent que la Municipalité étudie activement la possibilité d'organiser, dans les 24 mois, une consultation auprès des citoyennes et citoyens veveysans. Deux suggestions de questions :

- *Au vu des enjeux auxquels devra faire face notre région, êtes-vous favorable à une fusion des 10 communes de la Riviera ?*
- *Au cas où certaines communes ne souhaiteraient pas une fusion à 10, seriez-vous pour une fusion partielle avec celles prêtes à s'engager ? (question subsidiaire).*

Les signataires :

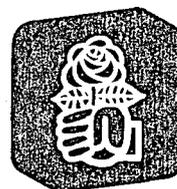


Vevey, le 30 août 2016



Pour un vrai projet de société !





Vevey, le 30 août 2016

Postulat : se rencontrer à la rue de la Byronne plutôt que craindre un accident

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les conseillers communaux,
Madame la Syndique,
Messieurs les Municipaux,

Si nous pouvons apprécier la mise en place de la zone 20 à la rue de la Byronne sur sa partie « ouest », à savoir entre la rue du Midi et l'avenue Gustave-Coindet, nous ne pouvons que constater sa difficile application et le manque de contrôle par l'association sécurité riviera.

Cette partie de la rue est un lieu d'échanges entre familles et un espace de vie pour des enfants toujours plus nombreux. La place de jeux est utilisée tous les jours et à toute heure du jour, mais le manque de respect de la zone 20 par les automobilistes fait craindre le pire à de nombreux parents. Faut-il attendre un incident voire un accident pour agir ?

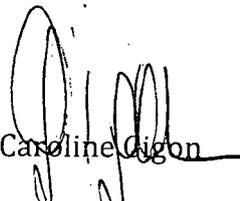
La circulation automobile n'y est pas absolument nécessaire du moment où elle est possible par l'avenue Général-Guisan et par l'avenue Nestlé à quelques mètres de là.

Nous demandons donc à la Municipalité :

- d'étudier la possibilité de fermer définitivement cette partie « ouest » de la rue de la Byronne (à savoir entre le n° 20 et le n° 1) à la circulation, excepté pour les habitants de cette partie de la rue (bornes rétractables pour les bordiers, etc.) ;
- d'en profiter pour réaménager la place de jeux dans le cadre d'une démarche participative en y associant les habitants du quartier (bancs, jeux, végétation, règles de « bien vivre ensemble » en terme d'utilisation/bruit, etc.) ;
- de proposer un préavis en ce sens.

Nous proposons de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité.

Au nom du groupe socialiste,


Caroline Cigon

Parti socialiste Veveysan
Case postale 855
1800 Vevey

Tél : 076 589 90 65
info@ps-vevey.ch
www.ps-vevey.ch



Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 29 août 2016

Postulat : À chaque quartier sa maison

Monsieur le président,
Mesdames et messieurs les conseillers communaux,
Madame la Syndique,
Messieurs les Municipaux,

Aujourd'hui, l'impact positif des maisons de quartiers n'est plus à démontrer. Que cela soit à Plan-Dessous ou Plan-Dessus, la pleine utilisation et les effets bénéfiques sont mis en avant tant par les associations, les habitant-e-s que les professionnels.

Dans un tel contexte, il est légitime de s'interroger sur les raisons ayant amenés à ce que le quartier de Vevey-Est ne soit pas encore doté d'un tel outil au service de la collectivité.

Nous demandons avec ce postulat à ce que la Municipalité propose dans les meilleurs délais un préavis pour la création d'une maison de quartier à Vevey-Est. Nous faisons confiance à la Municipalité pour l'organisation, en s'inspirant de l'expérience de Plan-Dessous et de Plan-Dessus et en y consultant les habitant-e-s pour la définition de son fonctionnement et de ses offres.

Nous demandons à ce que ce préavis soit directement renvoyé en Municipalité.

Au nom du groupe socialiste,

Julien Rilliet



Vevey les pieds dans l'eau

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Durant la belle saison, Vevey se transforme en station balnéaire pour la plus grande joie de ses habitant-e-s et des touristes. Les personnes qui souhaitent accéder au lac peuvent le faire aisément depuis le jardin Doret, le jardin du Rivage et l'Aviron. On trouve à ces trois endroits tout ou partie de l'équipement nécessaire pour une baignade sécurisée et agréable : on accède à l'eau par des escaliers, on peut se sécher au soleil sur des murets en pierre et des douches offrent la possibilité de se rincer.

Depuis quelques années, les baigneuses et les baigneurs ne se limitent pas à ces deux parcs et à l'Aviron. En partant du port jusqu'à la piscine communale, on voit un peu partout des personnes qui se baignent. Elles installent leur serviette de bain sur un bout de pelouse, elles chevauchent tant bien que mal les rochers puis sautent ou se laissent glisser dans l'eau. On ne peut que se réjouir que la globalité de nos quais soit devenue une longue plage linéaire ! Face à ce succès, pourquoi ne pas installer quelques équipements légers qui faciliteraient l'accès au lac, par exemple des échelles et des plateformes en bois ? Il ne s'agit pas de modifier les enrochements mais de passer au-dessus. Des douches pourraient également être aménagées.

Plusieurs communes ont déjà franchi le pas en construisant des structures légères de baignade qui s'adaptent à tous les types d'enrochement. C'est le cas de la ville de Genève qui, aux Eaux-Vives, a aménagé plusieurs pontons en bois. Plus près de chez nous, la plateforme en bois qui se trouve à l'ouest du château de la Tour-de-Peilz pourrait servir de source d'inspiration.

Par le présent postulat, nous demandons à la Municipalité d'étudier la faisabilité d'installer des équipements de baignade légers à plusieurs endroits sur les trois quais veveysans, le quai Perdonnet, le quai Maria-Belgia et le quai Ernest-Ansermet. La Municipalité tiendra compte dans son analyse des critères économiques, écologiques, pratiques et esthétiques.

Pour le groupe des Verts

Sabrina Dalla Palma Zabar



Vevey, le 6 octobre 2016

Postulat: Déchets électriques et électroniques - Réparer avant de recycler

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

"Y en a point comme nous", ou presque. Mais là il n'y a pas de quoi être fier. La Suisse est en effet le 2^e pays au monde qui a produit le plus de déchets électriques et électroniques, avec 26,4 kg de e-déchets par habitant en 2014, juste derrière la Norvège, selon une étude publiée par l'Université des Nations-Unies. Et ce chiffre est en constante augmentation.

La Confédération, avec l'Ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques (OREA), de 1998, préconise que pour se défaire d'un tel appareil il faut le rendre à un commerçant, un fabricant, un importateur ou une entreprise d'élimination. Ces derniers sont obligés de reprendre gratuitement ces appareils. Cette procédure doit garantir que l'élimination sera effectuée de manière respectueuse de l'environnement (récupération des métaux précieux, séparations des éléments toxiques, etc.).

Mais avant de jeter, même dans l'idée de recycler, ne faudrait-il pas essayer de réparer pour éviter encore plus le gaspillage et la production de déchets ? Bien souvent des appareils électriques tombent en panne pour des raisons simples mais que le commun des consommateurs est incapable de réparer lui-même. Changer un fusible ou ressouder un mini-câble n'est pas à la portée de toutes et tous, parfois simplement par ce qu'il n'est plus possible d'ouvrir un boîtier sans des outils spécialisés.

Hormis les ordinateurs et les téléphones portables, pour lesquels il existe de nombreux commerces et services de réparation, y compris à Vevey, les autres appareils électriques ou électroniques ne sont bien souvent plus réparés, ou à des prix prohibitifs, et tout est fait pour acheter un modèle neuf.

Lors de l'ouverture de la déchetterie provisoire à Vevey, à la fin de l'année dernière, la Municipalité avait parlé d'une ressourcerie intégrée, pour mieux revaloriser nos déchets. A ce jour, rien de tel cependant. Dès lors comment faire réparer nos appareils défectueux, sans aller jusqu'à "La Bonne Combine" à Lausanne ?

Afin de favoriser le réflexe de réparer plutôt que de jeter nos appareils électriques et électroniques (même dans un programme de recyclage), nous pensons que la Ville devrait proposer aux habitants de Vevey des solutions, comme une véritable ressourcerie ou, plus simplement, un geste incitatif facilitant la démarche de réparation avant de jeter, même au travers d'un processus de recyclage officiel.

Pour ce faire nous déposons le postulat suivant:

1. Nous demandons à la Municipalité de définir clairement ce qu'elle entend par le terme « ressourcerie » et où elle en est de son projet de mise en place ;
2. Nous demandons également à la Municipalité d'étudier, au travers de l'Office du Développement durable (ODD) et d'Agenda 21, la possibilité d'inciter les habitant-e-s de Vevey à faire réparer leurs appareils électriques et électroniques défectueux avant de les jeter via la filière de récupération.
3. Plusieurs outils et modèles existants aujourd'hui peuvent servir d'inspiration. Quelques exemples:
 - des ressourceries permanentes ou ponctuelles, comme le *Repair Café* à Sion, où l'on peut apporter ses appareils défectueux pour tenter de les (faire) réparer, et qui connaissent un franc succès,
 - un plan d'action incitatif, comme celui développé par la Ville de Carouge-GE,
 - une collaboration avec des programmes de réinsertion (OSEO, etc.), ou d'autres services d'entraide.

Nous proposons que ce postulat soit envoyé directement à la Municipalité.

Au nom du groupe socialiste


Pierre Butty

Parti socialiste Veveysan
Case postale 855
1800 Vevey

Tél : 076 589 90 65
info@ps-vevey.ch
www.ps-vevey.ch



Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 10 novembre 2016

Postulat : Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier.

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les conseillers communaux,
Madame la Syndique,
Messieurs les Municipaux,

Vevey est fortement sollicitée concernant les demandes de logements. Nous connaissons tous quelqu'un qui a eu des difficultés à chercher un logement dans notre ville. La recherche d'un logement est loin d'être facile et, lorsque nous nous adressons à une gérance privée pour un appartement, la réponse est très souvent négative, sans qu'il n'y ait la possibilité de comprendre le pourquoi du comment.

Il y a souvent urgence à se loger pour de nombreuses personnes. Nos concitoyen-ne-s sont en droit d'attendre de la part de notre commune une écoute ciblée, fidèle à leur besoins personnels. Sur le millier d'appartements communaux que compte notre ville, plus de 800 sont régis par des gérances privées. En reprenant la gestion totale de son parc Immobilier communal, Vevey pourrait avoir un service de gérance efficace, rentable et humain, dédié à la valorisation de ces biens communaux et au service des veveysan-ne-s.

Il y a une décennie, notre ville était dotée d'un service de gérance qui s'occupait de la gestion de son parc immobilier. Il est temps que notre service communal de gérance se réapproprie la gestion de son patrimoine immobilier dans son ensemble, de l'entretien des bâtiments et logements, ainsi que l'analyse des dossiers de candidatures à l'attribution de chaque appartement, et que ces décisions soient prises en accord avec notre politique communale du logement.

Nous demandons donc à la Municipalité :

- D'étudier la possibilité de se réapproprier la gestion de son patrimoine immobilier avec le service de gérance de la ville dans un délai raisonnable et en accord avec les contrats en cours liant les gérances concernées et la Ville;
- D'en profiter pour évaluer les objets immobiliers afin d'établir une cartographie précise des éventuels travaux prioritaires ;
- D'en profiter pour établir un programme d'échanges entre locataires, afin de faire correspondre au mieux le nombre d'occupants avec le nombre de pièces habitables;
- De proposer un préavis en ce sens.

Nous proposons de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité.

Au nom du groupe socialiste.
Isabel Jerbia



Parti socialiste Veveysan
Case postale 855
1800 Vevey

Tél : 076 589 90 65
info@ps-vevey.ch
www.ps-vevey.ch



Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 19 septembre 2016

Motion : Participation citoyenne et projets d'aménagement

Monsieur le président, Chères et chers collègues,
Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux,

Pourquoi une réflexion sur la démocratie participative ? Ne nous le cachons pas, la démocratie participative n'en est qu'à ses balbutiements à Vevey. Les partis la tentent ici ou là, certains donnent des crayons aux passants pour dessiner le futur de la place du marché, d'autres font appel aux associations de quartier, d'autres encore tentent de faire des sondages sur les réseaux sociaux. Dans tous les cas, la question est identique : comment, pourquoi et quand être participatif ?

Notre vision de la démocratie participative est complémentaire à la démocratie représentative. Elle enrichit le fonctionnement municipal, apporte une expertise citoyenne aux projets municipaux et légitime plus encore l'action politique. En passant par la consultation et la concertation de tous les acteurs, la démocratie participative rassemble l'ensemble des processus qui permettent aux habitants-e-s de participer à la vie de leur ville et aux choix qui la définiront.

Dans la théorie, la démocratie participative s'articule autour de trois piliers : habitants, élus et services de la ville. Ces trois acteurs travaillent ensemble pour enrichir leur ville, en favorisant l'expression de chacun et en permettant l'implication des citoyen-ne-s dans les décisions qui les concernent.

Il n'existe pas de méthode « unique » de démocratie participative mais il est essentiel que Vevey s'adapte et édicte une charte, un livre blanc de la participation. En fonction de type de projets, de leur impact sur la vie de la ville et des acteurs, des contraintes réglementaires, techniques, financières et de temps, la démocratie participative doit être articulée autour d'un canevas et de règles claires et compréhensibles.

Cette démocratie participative que nous devons instaurer ne remplace pas la démocratie représentative, elle la complète, la renforce, la consolide. Pour créer les conditions de l'intelligence collective, des règles claires et transparentes doivent être établies. Nous demandons donc à la Municipalité:

- De préciser l'outil le plus propice (charte, guide, canevas) pour une démocratie participative veveysanne ;
- De définir le champ d'application de la démocratie participative ;
- D'envisager la création d'une commission municipale permettant d'accompagner cette démarche ainsi que les futures démarches participatives en y incluant, par exemple, un conseil de quartier, de jeunes, d'anciens, etc.;
- De prendre en compte les caractéristiques non-démocratiques de la démocratie participative (procédure de désignation des représentants, etc.) ;
- D'estimer les coûts supplémentaires des démarches participatives pour les projets à venir qui auront un impact majeur sur la vie de la ville.

Pour le Parti socialiste,

Julien Rilliet

Favoriser l'implantation de la monnaie Léman à Vevey

Beaucoup de Veveysannes et Veveysans sont soucieux de consommer des biens et services locaux comme geste d'une part écologique mais aussi en soutien à l'économie Régionale. Aller acheter ses légumes dans l'épicerie du coin plutôt que dans une grande surface est un geste allant dans ce sens-là. Une monnaie complémentaire favorise les circuits courts et participe directement au fonctionnement de l'économie locale en favorisant les liens entre producteurs, vendeurs et consommateurs.

Le Léman se veut solidaire et écologique, il a été créé en 2015 sous forme associative. Il est l'équivalent du franc et environ 120'000 unités circulent actuellement sous forme de billets sécurisés de 1, 5, 10 et 20 léman. Ils peuvent être achetés dans des bureaux de change spécifiques et, prochainement le Léman s'échangera également sur internet en monnaie électronique sous le nom de Lémanex.

Le nombre de commerces qui acceptent cette monnaie et actuellement de plus de 400 et ne cesse de croître. Dans notre commune, la monnaie est d'ores et déjà acceptée par une petite dizaine d'acteurs dont l'épicerie biologique Quinte et sens, librairie la fontaine, le Théâtre de l'oriental, ou encore les cafés bar du Bachibouzouk, et du Bout du monde.

En inspiration du postulat soutenu par la plus part des partis lausannois en novembre et compte tenu de ce qui précède, les auteurs de ce postulat souhaitent que :

La municipalité de Vevey prenne des mesures pour encourager l'implantation de la monnaie léman et ainsi favoriser et dynamiser le commerce local.

Dans le cadre de ses nombreuses transactions avec la population et les commerces, la commune de Vevey pourrait faciliter le mouvement de cette monnaie complémentaire, en l'acceptant à titre de paiement de la part des PME et commerces qui en reçoivent de leurs clients.

A titre d'exemple pour payer : les vins de la ville, les entrées aux musées et théâtres, l'accès à la piscine, des cartes journalières TP, une partie des taxes communales et émoluments, une partie des coûts des garderies, ou les emprunts à la bibliothèque.

Egalement à titre d'exemple, elle pourrait payer en monnaie Léman, sur une base volontaire des bénéficiaires : des rétributions en plus aux personnes effectuant des travaux d'occupation dans la commune, la distribution de subventions (comme la contribution d'aide sociale compensant la taxe de base sur les déchets ou une aide aux personnes dans le besoin), une partie des jetons de présence des conseillers communaux. Et également sur demande spécifique de ceux-ci uniquement, une partie des salaires des employés communaux et des municipaux.

Vevey le, 17 Mai 2017

Pour le PDC

Pour les Verts

Antoine Deymond

Pour le PS. Serge Ansermet

Pour Vevey Libre Steven Pilet

Tobienne Despot

IMHOF Vincent

Postulat présenté au Conseil communal du 24 février 2011

Le Port de plaisance de Vevey : vecteur de développement du quartier Est

Monsieur le Président, Monsieur le syndic, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux.

Comment associer le quartier Est de Vevey au développement de toute la cité, qui se concentre autour de la Place de la Gare et de la Place du Marché ?

Quel pôle d'attraction donner à ce quartier ?

Différents travaux ont été entrepris ou vont être entrepris dans ce quartier : rénovation de l'église Notre Dame, travaux à venir au Théâtre de l'Oriental, refonte du carrefour rue d'Italie, rue Clara Haskil associée à la restauration de la Tour de l'Horloge, et parking en silo au nord du Rond-Point Melchers entre deux Villes qui sera mis à l'enquête cet automne. Mais rien d'hyper innovant qui puisse être qualifié de nouveau pôle d'attraction

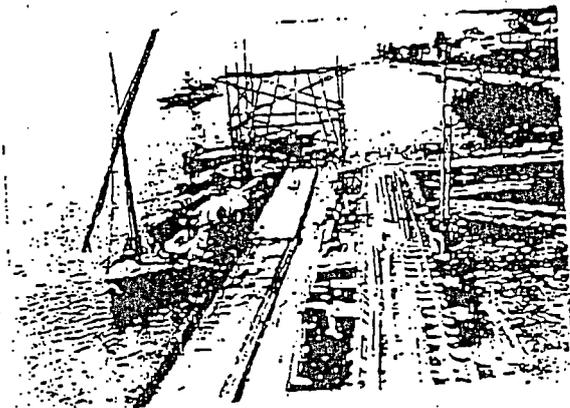
S'est alors imposé l'idée de proposer l'agrandissement du port comme vecteur de développement du quartier selon une approche participative, en intégrant la population

Historique :

Le premier projet de port à Vevey date de 1701, au bas de la place du Marché. Il fut écarté par leurs Excellences de Berne. Par la suite il y eut de nombreuses études pour un port situé au bas de la place du Marché, pour faciliter le transport par voie lacustre au cours du XIX^{ème} siècle.

Le débarcadère fut construit entre 1869-1870 en lieu et place d'un batelier chargé du transport de la clientèle de la rive au pyroscaphe, terme utilisé à l'époque pour désigner le bateau à vapeur qui sillonnait le Léman.

Le port de plaisance tel que nous le connaissons aujourd'hui date de 1933 ; c'est l'œuvre de l'ingénieur Robert Maillard spécialiste du béton armé et des ponts. La digue fut construite à cette époque en 13 mois



Postulat présenté au Conseil communal du 24 février 2011

Le Port de plaisance de Vevey : vecteur de développement du quartier Est

Monsieur le Président, Monsieur le syndic, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux.

Comment associer le quartier Est de Vevey au développement de toute la cité, qui se concentre autour de la Place de la Gare et de la Place du Marché ?

Quel pôle d'attraction donner à ce quartier ?

Différents travaux ont été entrepris ou vont être entrepris dans ce quartier : rénovation de l'église Notre Dame, travaux à venir au Théâtre de l'Oriental, refonte du carrefour rue d'Italie, rue Clara Haskil associée à la restauration de la Tour de l'Horloge, et parking en silo au nord du Rond-Point Melchers entre deux Villes qui sera mis à l'enquête cet automne. Mais rien d'hyper innovant qui puisse être qualifié de nouveau pôle d'attraction

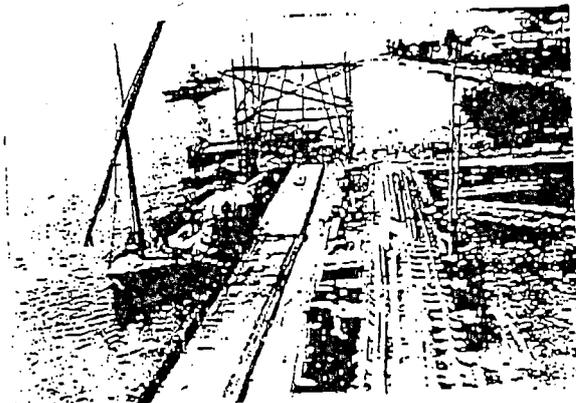
S'est alors imposé l'idée de proposer l'agrandissement du port comme vecteur de développement du quartier selon une approche participative, en intégrant la population

Historique :

Le premier projet de port à Vevey date de 1701, au bas de la place du Marché. Il fut écarté par leurs Excellences de Berne. Par la suite il y eut de nombreuses études pour un port situé au bas de la place du Marché, pour faciliter le transport par voie lacustre au cours du XIX^{ème} siècle.

Le débarcadère fut construit entre 1869-1870 en lieu et place d'un batelier chargé du transport de la clientèle de la rive au pyroscaphe, terme utilisé à l'époque pour désigner le bateau à vapeur qui sillonnait le Léman.

Le port de plaisance tel que nous le connaissons aujourd'hui date de 1933 ; c'est l'œuvre de l'ingénieur Robert Maillard spécialiste du béton armé et des ponts. La digue fut construite à cette époque en 13 mois



Postulat en faveur d'un « espace » pour le Cadratin

Le Cadratin, atelier traditionnel de typographie, de création et d'expérimentation est toujours menacé de se retrouver à la rue. Le but du présent postulat est de demander à la Municipalité de trouver une solution pour pérenniser ce qui fait désormais partie du patrimoine culturel de notre ville et de notre région.

Son créateur, Jean-Renaud Dagon, a ouvert une imprimerie en 1980 à Vevey. Parallèlement à l'activité qui le fait vivre, l'imprimeur-typographe de formation s'est passionné pour le matériel d'imprimerie ancien. L'aventure a commencé en 1988 au-dessous de son ancienne maison à Clarens, puis en 1997 sur le quai Perdonnet à Vevey. Contraint de quitter les lieux en 2004, il s'installe à la rue de la Madeleine 10 où une nouvelle déconvenue l'attend. Malgré des engagements pris par les nouveaux propriétaires, il reçoit son congé pour 2014 en dépit de l'existence d'un bail valable jusqu'en 2020. Le voilà donc contraint de trouver une autre solution d'ici cette échéance.

Le Cadratin est devenu, au fil des années, une véritable institution veveysanne. C'est un atelier traditionnel de typographie, de création et d'expérimentation. Lors qu'on rentre dans cet espace, on a l'impression de remonter le temps. A la différence d'un musée, les machines ne sont pas qu'exposées, elles tournent grâce à un savoir faire entretenu par son créateur, c'est donc un lieu parfaitement vivant qui perpétue des compétences artisanales. Tout est vieux, l'ambiance appartient à un autre temps, mais tout fonctionne comme à l'époque.

Jean-Renaud Dagon est passionné de typographie, de beaux-papiers, d'impressions en relief par pure passion de cet art. Il travaille sans contrainte de productivité. Les tirages sont pour la plupart limités ou numérotés. Cela ne lui rapporte rien en espèces sonnantes et trébuchantes, au contraire même, mais il le fait par pure passion.

L'atelier comprend de vieux meubles de rangement d'imprimeur, tous en bois, garnis de nombreuses casses contenant les diverses polices de caractères en plomb ou en bois, et de casseaux renfermant filets en laiton ou cadres et motifs décoratifs en plomb. Les lingotiers, quant à eux, contiennent lingots et interlignes. Pour l'impression, ils utilisent des Heidelberg à platine ou à cylindre, des années 1950 et une Phoenix, presse à pédale datant de 1911.

Après des démêlés en 2009, une association appelée « Les vrais amis du Cadratin » s'est constituée en adoptant les buts suivants:

Sauvegarde du patrimoine des métiers de l'imprimerie, en particulier la composition et l'impression typographiques.

Défense et promotion de ces métiers en tant qu'expression d'un art à part entière.

Transmission du savoir-faire dans tous les domaines de l'imprimerie (conception, édition, composition, impression, et reliure).

Formation, conseil et assistance dans les domaines ci-dessus, notamment par la création et l'exploitation d'ateliers.

Les journées Portes Ouvertes - organisées par l'association et l'imprimeur - rencontrent toujours un succès considérable - preuve de l'intérêt public de ce site - et le Cadratin jouit d'un large capital de sympathie. Il fait bel et bien partie de notre patrimoine historique et culturel, et mérite à ce titre toute l'attention de notre collectivité publique.

Le présent postulat demande que la Municipalité présente un rapport dans lequel elle explique les mesures qu'elle pourrait prendre pour assurer la pérennité du Cadratin et en particulier pour lui trouver des locaux à des conditions viables.

Vevey, le 21 janvier 2012

Jérôme Christen

Moins de plastique, plus de politique

En période d'élection ou de votation, l'affichage politique est «libre» à Vevey, avec comme règles principales les directives cantonales édictées dans la brochure «Guide pour un affichage politique respectueux de la sécurité routière» (réédité en janvier 2017) ainsi que quelques restrictions de taille (maximum F4) et de modération des chevalets à un même emplacement (un par parti).

Un respect à la lettre de ces directives (passages pour piétons: 75m à droite et à gauche des deux côtés de la route; carrefours: 25m de tous les côtés; giratoires: 50m pour toutes les entrées; interdiction de s'accrocher aux panneaux de signalisation; etc.), interdiraient presque chaque mètre de nos rues. Cependant, à chaque échéance, les affiches fleurissent – et se fanent – en nombre.

En abaissant radicalement les coûts et en facilitant nettement la pose, l'impression à bas prix sur les supports plastiques a déclenché dans tous les partis ou presque, une explosion du nombre d'affiches posées, et, en période d'activité politique, l'espace public en est saturé.

Nous avons largement pris part à cette... croissance effrénée et on n'a pas manqué de nous le faire remarquer. Avec le recul de quelques années et de plusieurs campagnes, on peut, on doit se demander si cette débauche de sollicitations ne finit pas par agacer nos concitoyen·nes plus qu'elle ne contribue à les informer.

Il y a une année, un postulat socialiste déposé entre les deux tours des élections communales proposait déjà d'accroître le nombre d'espaces temporaires officiels, mais maintenait l'affichage «libre». Un avis largement partagé lui a opposé un accord de modération entre partis. Qui n'a jamais été recherché, et donc jamais trouvé.

Nous pensons aujourd'hui qu'il vaut la peine de se demander si l'affichage politique temporaire offert par notre commune ne pourrait pas suffire à lui seul à informer correctement la population lors des prochaines élections ou votations. Il permet actuellement la pose de 192 affiches, réparties dans toute la ville et ce nombre pourrait être augmenté si l'on venait à constater que certains quartiers sont oubliés. Les partis et groupements pourraient ainsi être incités à miser plus sur la qualité et moins sur la quantité, et donc à produire moins de plastique et plus de politique.

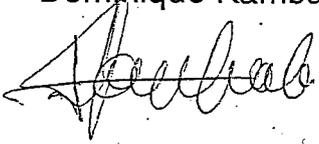
Nous demandons donc à la Municipalité de bien vouloir étudier les mesures suivantes:

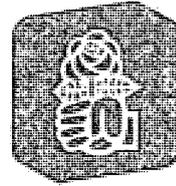
- interdiction de l'affichage politique «libre» tel qu'il est toléré aujourd'hui (à l'instar de la règle instaurée dans le bas de la commune de Montreux);
- développement de l'affichage politique provisoire régulé pour une répartition équitable dans tous les quartiers de la ville.

Nous vous invitons à renvoyer ce postulat directement à la municipalité ou, si vous pensez qu'une discussion préalable interpartis est utile, à le renvoyer à une commission ad hoc pour en préciser les modalités.

Pour le groupe Décroissance-Alternatives,

Dominique Kambale





Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 5 octobre 2017

Postulat : Une aide à saisir.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,
Madame la Syndique
Messieurs les Municipaux,

La Municipalité dans son programme de législature 2016-2021 a mis en exergue un point concernant la conciliation vie professionnelle vie privée. Cet objectif n'est pas à négliger, bien au contraire, mais la mise en application d'un tel projet demande évidemment une réflexion de chaque service et certainement de chaque poste de travail, afin d'en évaluer l'opportunité et le coût.

Le Parti socialiste de Vevey voit dans cette volonté de conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée la possibilité de favoriser l'égalité entre femmes et hommes dans l'administration communale. Or à ce titre le bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG), qui a également ce point dans son programme 2017-2020, est doté d'un budget annuel de plusieurs millions dans le cadre des aides financières pour des projets de promotion de l'égalité dans la vie professionnelle. Dès lors nous pensons que la Ville de Vevey doit saisir cette opportunité pour son administration.

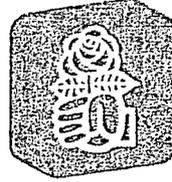
Le soutien de la Confédération vise d'une part à encourager le développement et l'utilisation des prestations et produits standardisés destinés aux employeurs. Ils doivent contribuer à la promotion concrète et durable de l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'entreprise, en particulier en matière d'égalité salariale et de conciliation entre travail et famille. D'autre part, il concerne les projets qui visent à assurer une représentation égale entre femmes et hommes dans des professions et des branches dans lesquelles l'un des deux sexes est clairement sous-représenté et qui souffrent de pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Il est possible de déposer des requêtes deux fois par année. Les délais sont fixés au 31 janvier et au 31 août.

Dès lors le PS Vevey demande à la Municipalité d'entreprendre toutes les mesures nécessaires afin de pouvoir bénéficier de cette aide.

Conscient de la complexité de ce genre de dossiers, il propose de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité.

Au nom du groupe Socialiste,
Isabel Jerbia



Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 9 novembre 2017

Postulat : Ligne 215 : Un arrêt pour nos séniors et nos commerçants !

Monsieur le Président,
Madame la Syndique et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance du Conseil communal du 29 janvier 2015, le PS Vevey déposait un postulat : "En bus en train ou en télécabines, mais plus à pied ! (pour ceux qui ne le souhaitent pas)".

Dans son postulat, le groupe socialiste rappelait que de nombreux projets immobiliers avaient vu le jour le long de l'avenue de Gilamont, sans que l'offre de transports publics ne soit adaptée. La demande a été faite à la Municipalité d'étudier toutes les mesures permettant d'améliorer la desserte de l'avenue de Gilamont, que ce soit par bus, train ou tout autre moyen de transports.

La Municipalité a répondu favorablement à ce postulat en mettant en service une nouvelle ligne, la ligne 215 Vevey - St-Légier-La Chiésaz

Un nombre important de variantes ont été étudiées dans le cadre de l'étude TP Riviera, accompagnées de tests sur le terrain afin de juger de leur faisabilité. La variante retenue propose la mise en place d'une nouvelle ligne entre Vevey-gare et St-Légier-La Chiésaz, via l'avenue de Gilamont. Cette ligne offre, en plus d'une relation directe entre Vevey et la zone artisanale ZA, la possibilité de créer deux nouveaux arrêts sur l'avenue de Gilamont, répondant ainsi à des besoins concrets.

Les VMCV ont consulté la DGMR concernant la création de cette nouvelle ligne. Celle-ci ne fait pas concurrence à la ligne MVR puisque ces deux transports ne visent pas les mêmes usagers.

La ligne VMCV est une offre interne (donc non une offre régionale) et a pour but principal de relier la zone artisanale ZA à Vevey et non pas de relier Vevey à Saint-Légier-La Chiésaz.

Le groupe Socialiste, certainement pas le seul, pense que la création de cette ligne doit permettre aux usagers de pouvoir bénéficier d'un maximum d'avantages.

Alors nous nous demandons pourquoi cette ligne 215 ne possède pas d'arrêt sur la rue des Moulins à la hauteur du Centre commercial « Des deux Gares », sachant que cette partie de la ville a vu de nouveaux commerces, divers cabinets médicaux.

Les utilisateurs des différents commerces sont contraints, soit : de descendre sur l'arrêt « Vevey Poste » ou de monter à l'arrêt des « Moulins » situé sur l'avenue de Corsier en amont du pont portant le même nom.

Si nous voulons offrir un service de qualité et promouvoir la mobilité douce, il nous faut adapter l'offre aux besoins des citoyens, hors le manque d'arrêt de bus sur ce tronçon prétérite fortement les commerces ainsi que les clients de ces derniers.

Nous demandons donc à la Municipalité :

- De rediscuter avec les VMCV la possibilité d'ajouter un arrêt sur ce tronçon de ligne,
- D'aménager certains arrêts de bus avec des bancs et des couverts,
- D'étudier la possibilité de rajouter des billetteries à certains arrêts,

Nous proposons de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité.

Au nom du groupe Socialiste,
Isabel Jerbia



Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 1 février 2018

Postulat: Barrières sans ceintures de sécurité !

Monsieur le Président,
Madame la Syndique et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

L'incendie du collège des Crosets est venu perturber la scolarité de nos petits Veveysans. Une fois encore nous pouvons dire qu'heureusement cet incendie n'a pas fait de victimes. L'évènement a suscité bien des inquiétudes en ce qui concerne la sécurité des enfants, mais là aussi nous pouvons dire que tout est sous contrôle, enfin en ce qui concerne le transport de ces derniers.

Car en ce qui concerne les trois passerelles existantes au-dessus de la Veveyse, elles sont particulièrement dangereuses et vraisemblablement pas conformes aux normes en vigueur. Ces trois passerelles, sont empruntées par bien des écoliers et là pas de possibilité d'y installer des ceintures de sécurité !

Le groupe socialiste pense qu'il faudrait entreprendre sans tarder les travaux nécessaires afin de sécuriser les dites passerelles et ainsi assurer un tant soit peu la sécurité sur le domaine public et cela avant la construction du futur collège à Gilamont.

Nous demandons donc à la Municipalité:

- D'étudier la possibilité du remplacement des barrières sur les trois passerelles,
- D'effectuer une analyse du quartier afin de pister les autres failles sécuritaires qu'il pourrait y avoir.

Nous proposons de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité.

Au nom du groupe Socialiste,

Henok Gyger



« Décibels »

Monsieur le Président, madame la syndique, messieurs les municipaux, chères et chers collègues,

Les nuisances sonores dues au trafic routier touchent près de 30 % de la population. Pour près de deux tiers de ces personnes, les valeurs limites d'exposition au bruit sont atteintes voire dépassées, ce qui engendre des effets néfastes sur la santé. Depuis l'entrée en vigueur de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) du 1er avril 1987, les propriétaires des routes ont l'obligation légale d'assainir les tronçons routiers causant des nuisances sonores excessives. La législation prévoit également que des cadastres de bruit soient établis par les autorités compétentes. Dans le canton de Vaud, c'est la Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DIREV) qui est chargée de cette tâche. Ce cadastre est consultable sur la plateforme cantonale: www.geo.vd.ch

Sur le territoire veveysan, nous constatons qu'en recoupant ce cadastre et les valeurs limites d'immissions, plusieurs axes routiers dépassent les normes. Notamment à l'avenue Général-Guisan, à l'avenue de la Gare, à la rue du Clos, à la rue des Chenevières, à l'avenue de Gilamont et à la route de Blonay. Les valeurs admissibles dépassent également les normes sur certains tronçons de l'Avenue Nestlé, de la rue d'Italie et de la rue du Simplon. De manière générale, sur les deux grands axes routiers Nord-Sud et Est-Ouest, les valeurs d'alarme semblent même atteintes par endroits.

A noter que le PMU (Plan de mobilité et d'urbanisme intégré) en page 32 rappelle que « l'enjeu par rapport au bruit est le suivant: *«L'enjeu consiste à diminuer la quantité de trafic, à modérer les vitesses, à canaliser et moins disperser le trafic. Il s'agit également de faire attention avec les vitesses qui peuvent être plus élevées la nuit (mises en place de mesures spécifiques la nuit).»*

Il est donc indispensable de proposer des solutions pour réduire le bruit. Réduire la vitesse serait une mesure simple et économique à mettre en place. Incidemment, cette mesure contribuerait à diminuer les émissions polluantes et à minimiser les risques d'accident.

Un exemple intéressant et celui mené actuellement à Lausanne à l'avenue de Beaulieu (route cantonale) et à l'avenue Vinet. Un article paru dans la FAO (feuille des avis officiels) du 19 janvier 2018 nous renseigne que pour réduire les nuisances sonores, au moins nocturnes, le canton de Vaud et la ville de Lausanne ont appliqué la limite de 30km/h entre 22h00 et 06h00 sur ces deux grandes artères.

La première phase de test est terminée et les résultats sont très encourageants. Le nombre de décibels a diminué et les habitants ont fait des retours positifs sur cette mesure. (voir copie de l'article de la FAO en annexe).

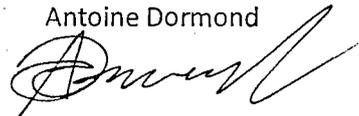
Tout en gardant comme objectif le respect de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) du 1er avril 1987,

Nous invitons la Municipalité :

1. A faire une proposition pour mettre en place un plan d'action et des mesures concrètes pour réduire significativement le bruit routier sur le territoire communal et ceci au moins la nuit.
2. A étudier l'opportunité de tester l'application du 30km/h nocturne sur les axes suivants : Nord-Sud (Avenue de Gilamont) et Est-Ouest (Av. Général-Guisan / Avenue de la Gare / Rue du Clos / Rue des Chenevières / Avenue Nestlé / Rue du Simplon et Rue d'Italie).
3. A proposer un échange/dialogue sur la thématique de la protection contre le bruit avec les autres communes du district afin d'élaborer une stratégie de lutte contre le bruit plus large à l'échelle de l'agglomération.

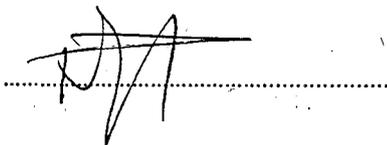
Pour les Verts de Vevey

Antoine Dormond

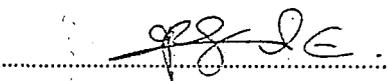


Ce postulat est soutenu par :

Le groupe PDC Vevey



Décroissance – Alternatives

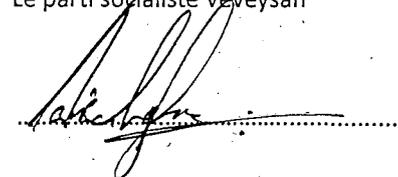


M. Olivier Schorer

du groupe Vevey Libre



Le parti socialiste Veveysan



M. Steven Pilet

du groupe Vevey Libre

